

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

tarbes
loures
pyrénées
Communauté
d'agglomération





TABLE DES MATIÈRES

4	La Communauté d'agglomération et ses compétences
6	Développement économique
12	Habitat & Politique de la Ville
18	Politiques contractuelles
22	Fond d'Aide au Communes
24	Aménagement de l'espace et Urbanisme
28	Eau & Assainissement
34	Mobilité
40	Promotion touristique
44	Réseau des enseignements artistiques
48	Coordination culturelle
50	Finances
54	Lecture publique
58	Équipements sportifs
62	Environnement
68	Accueil des Gens du Voyage
70	Ressources Humaines



Rapport d'activités 2024 / Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 CS 51331 65013 Tarbes cedex 9 / Tél. 05 62 53 34 30 / www.agglo-ttp.fr / Directeur de la publication : Gérard Trémège / Directeur de la rédaction : Jean-Luc Reviller / Rédaction : services de la CATLP / Conception graphique : service communication / Crédits photos : CATLP, AdobeStock / Photo de Une : Lac de Gabas, Enclaves / parution : septembre 2025 / Impression : Pole Impression Delort

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES



Compétences obligatoires :

Développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire; Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; Promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; Plan local d'urbanisme; Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale; Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire; Organisation de la mobilité.

Équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville :

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique; Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau; Défense contre les inondations et contre la mer; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Accueil des gens du voyage :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

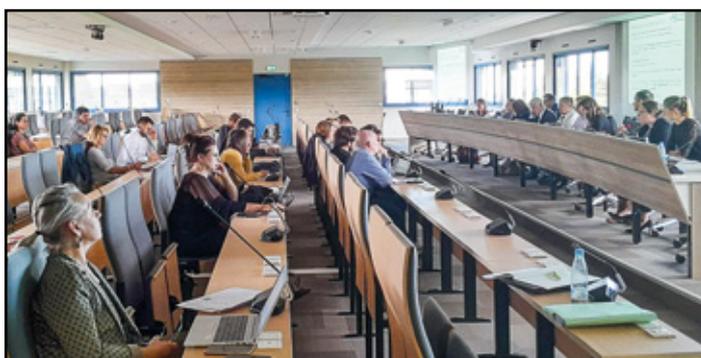
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

Le service est rendu via le Syndicat mixte de collecte des déchets (SYMAT).

Eau

Assainissement des eaux usées

Gestion des eaux pluviales urbaines



LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les autres compétences :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air; Lutte contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Équipements culturels et sportifs :

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pôle universitaire tarbais :

Participation financière et/ou maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'équipement de bâtiments universitaires ou de recherche.

Chemins de randonnée,

Financement de le Scène Nationale du Parvis,

Règlement local de publicité extérieure,

Projet culturel de territoire :

Accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention fixant les critères de mises en oeuvre de ces actions,

Maîtrise d'ouvrage et gestion de la «Voie verte des Gaves»,

Mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour les sites «Gaves de Pau et de Cauterets» et «Tourbière et lac de Lourdes»,

Défense incendie :

Consistant au paiement du contingent départemental d'incendie au SDIS pour les communes de l'ancienne communauté de communes du canton d'Ossun, à savoir les 17 communes suivantes : Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orindes, Ossun, Séron, et Visker; Et de l'ancienne Communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, à savoir les 9 communes suivantes : Allier, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Montignac, Saint-Martin et Vielle-Adour.

Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel,

Participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la **bretelle de Louey sur la RN21,**

Aménagements des stationnements vélos sécurisés inscrits au schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Aménagements de voies cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères de Bigorre, inscrits au niveau 1 du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Sensibilisation à la transition énergétique et écologique,

Centre de conférences Auditorium de Lourdes.



FLY'IN, le plus important des 3 Technocentres de Daher. Il est dédié à l'avion de demain

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET INNOVATION / TOURISME

En 2024, la CATLP a connu une année exceptionnelle avec la concrétisation de projets initiés il y a plusieurs années comme la mise en place de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées (UTTPO) ou encore la création du plus grand technocentre de DAHER, « FLY'in ». Mais c'est du côté des friches industrielles que d'excellentes nouvelles sont arrivées : le site historique d'ALSTOM à Séméac, ouvert en 1921, va enfin connaître un renouveau grâce à sa reprise par le groupe MAB65 qui va le rénover pour y installer une activité de construction hors site. Autre bonne nouvelle, les rachats par des investisseurs privés de la friche FAREOU à Lourdes ou de la friche Pomiers à l'entrée du Parc de l'ADOUR, opération qui intervient au moment où est lancée la maîtrise d'œuvre chargée des infrastructures primaires qui vont transfigurer l'entrée est de l'agglomération.

L'année 2024 a également été marquée par la reprise complète des actions en matière de promotion du tourisme et par l'opportunité qui nous a été proposée par le Département de reprendre la base nautique située à Saint-Pé-de-Bigorre. Enfin, l'Agglomération a retrouvé un rythme de croisière dans ses interventions économiques et la vente de terrains.

L'AGGLOMÉRATION AU SERVICE DES COMMUNES MEMBRES ET DES ENTREPRISES

La présentation en Conseil communautaire, le 11 juillet 2024, du bilan d'activités du Service fut l'occasion de démontrer la puissance de la dynamique partenariale que l'Agglomération a pu engager avec l'ensemble des acteurs économiques privés comme publics.

L'action des agents du Service ne saurait évidemment aboutir sans une collaboration étroite et quotidienne avec les autres directions de la CATLP

Que ce soit dans le domaine de l'aménagement sur les zones d'activités que nous gérons ou par l'accompagnement aux porteurs de projets (un accompagnement qui ne résume pas simplement à l'octroi d'une aide financière), les réalisations concrètes ont ainsi pu être multipliées comme cela vous est détaillé ci-après.

UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU DISPOSITIF D'AIDE *Entrepren@*

*En 2024,
18 dossiers ont été
soutenus par la CATLP
dans le cadre du
dispositif *entrepren@*
pour une création de plus
de 120 emplois*

Projets soutenus au titre du dispositif *Entrepren@*

Le nombre de projets soutenus directement par la CATLP a été en diminution par rapport à 2023 en grande partie à cause de la diminution des dossiers d'ouverture ou de rénovation de commerces nécessitant des investissements immobiliers. Cependant la dynamique s'est maintenue à Lourdes avec la mesure 66 du Plan Avenir Lourdes qui permet de financer des matériels ainsi que sur Tarbes où la Ville a décidé d'ouvrir un fonds pour aider les projets commerciaux suite à l'extinction du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cinq projets d'investissements immobiliers ont également été aidés et deux d'entre eux peuvent être considérés comme majeurs. Le premier concerne la réalisation du projet de développement de la société **MAB65** afin d'installer une activité de construction hors site sur l'ancien site ALSTOM ouvert en 1921. Cette nouvelle activité permettra à l'entreprise fondée par Eric Raas de quasiment doubler ses effectifs. C'est surtout un parfait exemple de coopération entre la Commune, la CATLP, le Département et les services de l'Etat ainsi que l'a souligné le dirigeant.



Pour le second, une modification de notre règlement en juillet 2024 s'est révélée nécessaire afin de soutenir l'investissement réalisé par **DAHER** (supérieur à 6 M€) dans le cadre de la création du Technocentre *FLY'in*. Cet outil était indispensable pour imaginer le futur TBM garant de la pérennité du site et permettre la venue de nouvelles compétences de haut niveau.



L'ensemble de ces projets devraient permettre la création de plus de **120 emplois** à terme.

Enfin, le dispositif *Entrepren@* a permis de soutenir 3 grands événements que sont Tarbes en Tango, Equestria et le Festival « L'Offrande Musicale » réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année.

IMMOBILIER & FONCIER : UNE STRATÉGIE CONFIRMÉE PAR LES FAITS

Les travaux sur les Zones d'Activité économiques (ZAE) sont gérés par la DGA Services Techniques et moyens généraux en lien étroit avec le Service développement économique. Cette transversalité est indispensable pour la mise à disposition d'un foncier de qualité qui permet aux entreprises de se développer sur le territoire. De la même manière, les liens avec les Services Urbanisme et Aménagement de l'Espace, Environnement, Juridique sont remarquablement fluides et efficaces.

Pour mémoire, depuis juin 2021, la cession de foncier n'est plus un objectif mais un moyen. Les demandes d'acquisition sont examinées au regard de 2 critères : exigence du caractère non spéculatif + impact socio-économique du projet.

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élève, avant bornage définitif, à moins de 39ha au 31 décembre 2024. **En 2024, la CATLP a vendu du foncier pour un montant de 379.542 € (983.004 € en 2023).**

Pour ce qui est du **Parc de l'Adour** à Séméac/Soues, les procédures ont été lancées en mars 2024 afin de rendre commercialisables les terrains qui sont propriétés de l'agglomération (35ha dont 3 sur l'ex site ALSTOM qui seront utilisés pour le projet MAB65).

Grace aux efforts déployés, 3 des principales friches sur ce secteur auront pu trouver preneurs entre 2023 et 2024.

Il y a également l'atout exceptionnel que constitue la OZE (Occitanie Zones Economiques) **Pyrène Aéro-Pôle/Pyrénia** (85ha d'extension) qui a été officiellement retenue au titre des Sites clés en main France 2030).



Une vision claire et partagée des opportunités foncières sur la CATLP qui incite à la vigilance



ANIMATION TERRITORIALE

Des Liens toujours plus forts avec nos partenaires

Bureau de Développement Economique et Attractivité Adour

Avec la CCI de Tarbes et des Haute- Pyrénées, et Initiative Pyrénées, la CATLP représente la Bigorre au sein du BDEA Adour qui, en 2024, a notamment permis de soutenir SNL à Barbazan-Debat ou encore la SA Pierre SAJOURS à Lourdes.



Visite des administrateurs du BDEA Adour chez HMT à Tarbes



Visite SNL à Barbazan Debat qui entre en bourse et a été soutenue par la CATLP et le BDEA

Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes

Le renouvellement de la labellisation nationale pour la période 2024-2027 avec un programme encore plus ambitieux (41 fiches qui représenteraient 3,8Mds€ d'investissements industriels). Par ailleurs, TILPT a été **lauréat de l'AMI Rebond Industriel** permettant ainsi de soutenir 3 entreprises de l'agglomération : SERAL à Lourdes, SCT à Bazet et MAB 65 à Séméac.

Ambition Pyrénées

L'association assure l'animation stratégique du « Projet de territoire Ha-Py 2020 /2030 » qui comporte 5 chantiers dont la démarche « **Hapy Santé** » visant à attirer des professionnels de santé sur les Hautes-Pyrénées. La CATLP est référente technique pour le chantier « Soutenir les nouvelles formes d'économie » qui a été complètement refondu en particulier autour des thématiques de la cybersécurité et de l'économie circulaire. En décembre 2024, Gérard Trémège a passé le relai de la présidence à Frédéric Ré.



BIC Crescendo

Malgré le contexte difficile en 2024, l'Agglomération a souhaité amplifier son soutien pour préserver l'outil. Pour que les pré-accueils, les contrats d'appui au projet d'entreprise ou encore le suivi des entreprises lauréates du dispositif national French Tech Tremplin puissent perdurer, la CATLP est devenue propriétaire du bâtiment occupé par l'association.

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées appartient au réseau d'Initiative France, mais a une réelle spécificité grâce à l'importance des fonds qu'elle gère. La CATLP a continué d'accompagner en 2023 Initiative Pyrénées qui a accueilli 163 porteurs de projets sur le territoire dont 49 ont été accompagnés par l'octroi de presque 425 000€ de prêts d'honneur. Ces projets devraient permettre la création de 103 emplois.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte Pyrénia. Grâce à la ZAC Pyrénia, la CATLP est la seule à pouvoir accueillir des projets nécessitant plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant sur tout le grand Sud-ouest. C'est un avantage comparatif indéniable en matière d'attractivité confirmé par la fréquentation de l'aéroport qui dépasse désormais Perpignan avec près de 600.000 passagers devenant ainsi le 3^{ème} aéroport d'Occitanie.

Une action résolument partenariale

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Les actions promotionnelles

La CATLP a été présente sur un salon international hors du territoire de l'agglomération en 2024 (le SIMI à Paris du 10 au 12 décembre) en partenariat avec Toulouse Métropole.

Nous avons renforcé notre présence, en lien étroit avec le Service des Ressources Humaines de la CATLP, lors des Salons TAF (Travail Avenir Formation) tant à Lourdes qu'à Tarbes.

C'est devant une salle comble, à la CCI, que le politologue **Jérôme Fourquet** est venu présenter ses dernières analyses sur les « *Métamorphoses françaises* » qu'il a mis en perspective avec le contexte haut-pyrénéen.

Ce fut aussi pour lui l'occasion de découvrir l'histoire de l'Arsenal. Sa visite de l'Usine des Sports l'a conduit à retenir ce lieu pour illustrer son dernier ouvrage.



Animation de filières

Le soutien à la filière céramique s'est poursuivi avec l'organisation de plusieurs séminaires à destination des entreprises qui ne sont pas uniquement sur la Zone Céram'Innov.

En lien avec le Service environnement de la CATLP, nous avons pu finaliser l'audit demandé par l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial qui nous lie sur la thématique de l'Economie circulaire. L'ADEME a notamment relevé que le fait d'avoir réalisé cet audit en interne était particulièrement rare et avait abouti à un travail de qualité.

A la suite des différentes actions engagées sur cette thématique, une démarche a pu être lancée avec le concours de la Fédération professionnelle BTP65.

Le dynamisme du tissu industriel local a été marqué en 2024 par le succès obtenu par l'UIMM Adour lors de l'Appel à manifestation d'intérêt « Compétence et Métiers d'Avenir ». Le projet dénommé **Campus Aéro Adour** nous permettra de devenir un des tout premiers centres de formation aéronautique en Europe grâce, notamment, au don par Airbus de 2 avions.



Arrivée de l'A350 MSN0004 donné à l'UIMM par Airbus pour la formation des jeunes

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

L'UTTOP enfin labellisée

L'année 2024 a été particulièrement marquée par la création d'une Université de Technologie, la 4ème en France et la seule au sud de la Loire. Ce travail collectif est l'aboutissement d'un parcours qui remonte à plus de 10 ans et qui est une splendide illustration du collectif qui existe sur notre territoire pour des projets d'envergure.

La dénomination retenue est **l'UTTOP** : Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées qui va constituer un atout exceptionnel tant pour l'attractivité de notre territoire que pour la montée en compétence des entreprises locales.

Au cours de cette même année, 2 nouvelles thèses se sont vues accordée une allocation doctorale ; elles portent sur des recherches liées aux biomatériaux venant ainsi conforter la filière construction durable qui est particulièrement bien représentée sur l'Agglomération.



Les doctorants de l'UTTOP financés par la CATLP accompagnés de leurs directeurs de thèses

L'Université de Technologie à Tarbes : un projet stratégique et fédérateur

EN RÉSUMÉ 2024, C'EST ...

- L'aboutissement de projets phare comme la création de l'UTTOP ou la construction du Technocentre FLY'IN de DAHER AEROSPACE
- Le renouveau d'une friche emblématique au nord de l'entreprise ALSTOM qui va retrouver vie
- Un partenariat toujours plus fort avec les acteurs économiques locaux pour accompagner les porteurs de projets grâce au collectif mis en place dans le cadre du CAP (Comité d'Accompagnement Partenarial)
- Une stratégie foncière confirmée par des projets concrets pour affronter le ZAN
- Relance des actions en faveur de la promotion touristique et de notre soutien à l'Office de Tourisme intercommunal.



Résidence Henri Lamathe / Lourdes

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE & CISPD

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Trois opérations (OPAH) couvrent les 86 communes de l'agglomération. Elles sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé, autour des priorités de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : **la lutte contre l'habitat indigne ; l'efficacité énergétique ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ; l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.** L'année 2024 est marquée par la montée en puissance du nombre de dossiers « autonomie » et par des niveaux d'aide historiques, les travaux pouvant être financés jusqu'à 90% pour les ménages très modestes. La dynamique de requalification du parc de logements existants se poursuit, grâce à une politique volontariste d'accompagnement des ménages.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CATLP

170 dossiers de propriétaires-occupants et 1 dossier de propriétaire-bailleur (pour 1 logement locatif) ont été déposés en 2024. Sur les 170 premiers dossiers, 66 portent sur la thématique « énergie », 99 sur l'axe « autonomie » et 5 sur la « lutte contre l'habitat indigne ».

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Lourdes

En une année d'opération, 44 dossiers de propriétaires-occupants et 4 dossiers de propriétaires-bailleurs (25 logements locatifs) étaient déposés. Sur les 44 dossiers de propriétaires-occupants : 11 dossiers portent sur la thématique « énergie », 31 dossiers « autonomie » et 1 dossier « lutte contre l'habitat indigne ».

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain de la ville de Tarbes

45 dossiers de propriétaires-occupants (dont 9 dossiers « énergie », 29 dossiers « autonomie », 2 dossiers mixtes « énergie et autonomie », 5 dossiers « lutte contre l'habitat indigne »), 5 dossiers « autonomie » pour des logements locatifs et 2 dossiers de propriétaires-bailleurs (4 logements) ont été déposés en 2024.

LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU PARC LOCATIF EXISTANT

Ce dispositif d'incitation financière, mis en place en 2019 en complément des aides de l'État, poursuit sa dynamique et rencontre un réel succès. En 2024, ce sont plus d'une quarantaine de logements à loyers maîtrisés, qui bénéficient d'une réhabilitation complète avec l'intervention financière de la CATLP, pour un montant total d'environ 132 000 €, générant près de 3 M € de travaux.

LES ACTIONS D'INFORMATION AUTOUR DE L'HABITAT

Dans le cadre des deux principaux partenariats avec le **Guichet Rénov'Occitanie** Hautes-Pyrénées et avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (**ADIL 65**), des actions de communication et d'information ont été mises en œuvre en 2024.

La CATLP et l'ADIL 65 ont ainsi organisé une soirée de l'Habitat, sur le thème de l'accession à la propriété en octobre. L'évènement a été un succès, avec une

cinquantaine de participants. L'action s'est déroulée en deux temps : une présentation générale puis des conseils personnalisés (rencontres individuelles avec les professionnels de l'ADIL, d'Action Logement et du Guichet Rénov'Occitanie).

Le Guichet Rénov'Occitanie a, quant à lui, organisé plusieurs événements sur le territoire communautaire : des réunions d'information sur la rénovation énergétique en copropriétés (avec l'ADIL) ; des réunions destinées aux professionnels du bâtiment ou encore des « Ateliers de la rénovation énergétique » à St-Pé-de-Bigorre et à Adé.



© Communauté d

LE PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH)

L'année 2024 est marquée par la finalisation du projet de Programme Local pour l'Habitat (PLH), autour de nombreux temps d'échanges avec les élus (intercommission, rencontres territoriales, consultation des communes) et les partenaires (services de l'Etat, Personnes Publiques Associées).

Le PLH est l'outil stratégique de définition et d'orientation de la politique intercommunale de l'habitat à l'échelle des 86 communes de la communauté d'agglomération pour les six années à venir (2025-2030).

Le travail de co-construction a ainsi pu aboutir sur un projet de PLH 2025-2030 qui s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques déclinées en fiche action .

Le programme d'action territorialisé rappelle, par commune ou groupe de communes, les enjeux en matière d'habitat propre à chaque territoire. Il précise notamment leurs engagements en matière de développement et de diversification de l'offre de logement.

Finalisé en 2024, le document est rentré dans une phase plus administrative et devrait être approuvé au second semestre 2025.

LE RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPFO)

En 2024, une nouvelle convention opérationnelle a été signée avec la commune d'Adé en vue d'acquérir un ensemble immobilier en cœur de bourg pour proposer une offre de logement permanent abordable. L'objectif de l'ensemble des conventions signées avec l'EPFO (13 conventions au total à vocation d'habitat) sur le territoire de la CATLP est de contribuer la production de plus de 540 logements d'ici 2030.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE TARBES-LOURDES-PYRENEES / ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

L'année 2024 a été marquée par la signature, le 4 avril, du nouveau contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Engagements Quartiers 2030.

Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée autour d'une mobilisation partenariale élargie, d'une prise en compte réaffirmée de la participation citoyenne et d'une articulation avec les politiques de droit commun. Fruit d'une capitalisation de l'expérience issue de la précédente contractualisation et d'un travail largement collaboratif, le nouveau contrat de ville doit permettre de répondre aux enjeux les plus prégnants identifiés à l'échelle du territoire autour de trois axes thématiques forts : le plein emploi / l'accès facilité aux services publics, l'émancipation et l'inclusion pour tous / la transition écologique, numérique et sociale.

Trois quartiers prioritaires sont identifiés sur la commune de Tarbes : Solazur (ex Tarbes ouest), Ormeau-Bel Air-Mouysset (ex Tarbes est), Laubadère (ex Tarbes nord) ; un sur la commune de Lourdes (Ophite).

Le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées pilote ce nouveau contrat de ville.

En 2024, les participations financières de l'ensemble des cofinanceurs s'élevaient à 912 503 €.

Ces participations ont permis de soutenir, durant l'année 2024, **118 actions** représentant un montant total de 510 071 € (dont 77 projets sur Tarbes et 41 projets sur Lourdes).

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

L'année 2024 poursuit la dynamique engagée dans le cadre du NPNRU, visant la transformation des quartiers de l'Ophite à Lourdes et de Bel-Air à Tarbes. Initiée par la signature de la convention pluriannuelle le 1^{er} juillet 2021, cette opération mobilise près de 80 millions d'euros. Après les avancées significatives de 2023, les actions se poursuivent pour concrétiser les ambitions de rénovation urbaine portées par ce programme.

Tarbes – Bel Air

La SEMI poursuit le relogement des habitants du bâtiment G-H dont la démolition est prévue début 2026. Sur les 100 logements concernés, 84 étaient désormais vacants et 16 restaient occupés fin 2024. Les travaux de la Maison du Projet sont, eux, en voie d'achèvement, avec une livraison prévue mi-2025.

Concernant l'aménagement d'ensemble du projet (voiries, espaces verts, résidentialisation), les études et le programme général du renouvellement urbain de Bel-Air sont en cours de finalisation. Enfin, en 2024, la participation citoyenne a été soutenue par la tenue de cinq conseils citoyens et deux réunions de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), renforçant l'implication des habitants.

Lourdes – Ophite

Dans le quartier de l'Ophite, la première phase de relogement est désormais terminée (35 ménages). La phase 2 est en cours : sur 107 ménages concernés, 42 restent à reloger. Parallèlement, la phase 3 progresse également, avec encore 89 ménages à reloger sur les 102 prévus. La phase 5, quant à elle, est programmée avec 159 ménages à reloger sur les 162 concernés dès 2025.

Plusieurs opérations de construction sont engagées : la résidence « Henri Lamathe » (42 logements), a été livrée ; la résidence « Portes d'Espagne » (84 logements, dont 31 dédiés à une résidence sénior) sera livrée mi-2025. La construction de la résidence « Eugène Duviau » (34 logements) est en cours. Enfin, les résidences « Crêtes du Pibeste » (12 logements) et « Rue de l'Égalité » (9 logements) sont en phase d'appel d'offres. Concernant la participation citoyenne, 5 conseils citoyens ont été organisés.

Parallèlement, la mission de valorisation de la mémoire du quartier, conduite par plusieurs bureaux d'études, est achevée. Plusieurs outils ont été produits : une exposition, un film, une visite virtuelle ou encore une carte interactive. Ces productions sont restituées aux habitants lors d'événements festifs.

Enfin, le volet insertion sociale a permis à 34 bénéficiaires de participer aux travaux liés au NPNRU, via des clauses sociales. Plus de 9 500 heures de travail ont ainsi été réalisées dans ce cadre.

LE DISPOSITIF « CITÉS LAB »

Porté par la CATLP depuis 2017, CitésLab - Révélateurs de Talents est un dispositif de soutien à la création d'entreprises dans les quartiers politique de la ville (QPV) qui propose un accompagnement de proximité, au service des QPV et de ses habitants.

Plusieurs projets de partenariats sont également à l'œuvre sur le territoire de l'agglomération :

- Le renforcement du partenariat avec Atrium sur des actions collectives à destination des entrepreneurs et futurs entrepreneurs via les « ateliers de l'entrepreneuriat » et les « ateliers flash ».
- La poursuite de la collaboration, via le dispositif « La Cité de l'emploi », sur Tarbes et Lourdes avec l'ensemble de ses partenaires (Pole Emploi, Département des Hautes-Pyrénées, Mission Locale, CAP Emploi) sur des actions d'insertion pour les publics en quartier prioritaire.
- La consolidation du travail avec l'association ADIE en mutualisant des actions sur les quartiers pour améliorer le parcours de financement des entrepreneurs.
- Des échanges renforcés avec France Travail pour la prescription de publics vers le CitésLab ou l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le cadre de la semaine Restart.
- Le développement d'un parcours de 4 ateliers en partenariat avec BGE sur la thématique « Marketing digital » à destination des entrepreneurs des quartiers.
- La poursuite du « Marché des ambitieuses », un marché itinérant sur les quartiers, pour permettre à un collectif d'entrepreneures d'améliorer leurs visibilité et leurs chiffres d'affaires.

Ces activités représentent en 2024 :

- 51 entrepreneurs accompagnés et orientés dont 61% de femmes.
- 63% des entrepreneurs rencontrés résident en QPV ou en limite.
- 10 actions collectives avec 114 participants (100% des actions étant en présentiel)
- 27 animations territoriales, essentiellement sous forme de réunions.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le CISPD est une instance de concertation, de fédération des différentes volontés et actions politiques, administratives et associatives sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance. Il a pour mission de co-construire une stratégie territoriale opérationnelle, en s'appuyant sur les grands axes de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SNSPD) qu'il décline au niveau local.

Un diagnostic territorial a permis d'identifier 3 thématiques avec, pour chacune d'entre elles, un sujet reconnu comme prioritaire sur le territoire :

- Les jeunes : Les jeunes et les réseaux sociaux
- Les violences intrafamiliales : Les enfants co-victimes de violences intrafamiliales
- La communauté des gens du voyage : L'accompagnement à la scolarité des enfants issus de la communauté des gens du voyage

En 2023 et 2024, « Les rendez-vous thématiques du CISPD » ont permis, pour les plus de 300 professionnels qui y ont assistés, une mise à jour de leurs connaissances sur le sujet permettant de favoriser le décloisonnement des pratiques professionnelles et de défaire les représentations de chacun.

Suite à ces rendez-vous thématiques, le CISPD a créé 2 groupes de travail composés de partenaires qui se sont chacun rencontrés, sur 3 séquences, sous format d'ateliers, afin de dresser un état des lieux du territoire, de déterminer des enjeux stratégiques et de co-construire un plan d'actions. Chaque rencontre a réuni entre 20 et 30 acteurs pluridisciplinaires, ce qui a permis des échanges riches et

constructifs au plus proche de la réalité de terrain et qui vont donner lieu à des actions cohérentes et réalisables sur le court / moyen terme.

Concernant la thématique des enfants co-victimes de violences intrafamiliales, elle avait déjà fait l'objet de réunions de travail à l'initiative de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et avait abouti à un plan d'actions. Ce dernier a fait l'objet d'une signature officielle en novembre 2024.

Dans une logique de coordination territoriale, le CISPD s'est proposé d'intervenir directement sur le volet opérationnel en assurant le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Perspectives :

- Restitution collective des travaux issus des groupes de travail et présentation des plans d'actions.
- Signature d'une charte d'engagements.
- Animation, suivi et participation du CISPD dans la mise en œuvre des plans d'actions en partenariat avec les différents acteurs institutionnels et associatifs.





Résidences Portes d'Espagne / Lourdes

EN RÉSUMÉ 2024, C'EST ...

- L'accélération des projets NPNRU, avec la poursuite du relogement et les premières livraisons.
- La signature du nouveau contrat de ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Engagements Quartiers 2030
- La finalisation des travaux d'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH).
- Les résultats toujours positifs des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- L'accompagnement financier d'une quarantaine de logements requalifiés et conventionnés dans le cadre du règlement d'intervention financière pour l'amélioration des logements du parc locatif
- La participation de la CATLP à la réussite des dispositifs Action Cœur de Ville et CitésLab.
- Le renforcement du partenariat avec l'ADIL 65 et le Guichet de la rénovation énergétique « Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées » qui a permis la tenue de nombreux événements.
- L'animation partenariale autour du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- La gestion des commissions Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : préparation, suivi, animation, présentation des délibérations.





POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2024 a vu :

- *La mise en œuvre commune du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et du Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE),*
- *La mise en œuvre de l'Approche territoriale intégrée (ATI) du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027,*
- *La mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes 2023-2026,*
- *Le suivi de la mise en œuvre du CPER, volet enseignement supérieur recherche et innovation,*
- *Le suivi de la mise en œuvre du Plan Avenir Lourdes.*

Ainsi que :

- *La gestion du Fonds d'Aide aux Communes de la CATLP ;*
- *La gestion du Fonds de Concours intercommunal de la CATLP dans le cadre du Contrat territorial Occitanie,*
- *L'accompagnement des communes du territoire pour le financement de leurs projets,*
- *Le montage des dossiers de financement pour les projets portés par la CATLP,*
- *Les demandes de versement des subventions pour les opérations portées par la Communauté d'Agglomération.*

MISE EN ŒUVRE DES OUTILS CONTRACTUELS CTO ET CRTE

*40 dossiers ont été
inscrits en maquette.
Le montant des
dépenses total est de
23,6 M€.HT.*

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées porte deux outils contractuels visant à soutenir la stratégie de développement du territoire en accord avec les orientations stratégiques des partenaires financeurs : un **Contrat Territorial Occitanie** (CTO) signé avec la Région et le Département, et un **Contrat de Réussite et de Transition Ecologique** (CRTE) signé avec l'Etat.

La mise en œuvre de ces deux procédures contractuelles se traduit par l'élaboration de programmes opérationnels annuels identifiant les opérations qui pourront faire l'objet d'un soutien des partenaires financeurs. Ainsi, le service politiques contractuelles a élaboré, en 2024, un programme opérationnel examiné en comité technique et présenté en Comité de Pilotage puis validé lors d'un second Comité de Pilotage en décembre 2024.

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)

du programme régional Occitanie FEDER-
FSE+ 2021-2027

La Communauté d'Agglomération est chef de file de l'ATI mis en œuvre sur son territoire dans le cadre de la priorité 5 du FEDER. L'ATI constitue l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du FEDER et vise à répondre aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Le service politiques contractuelles a organisé un Comité de pilotage ATI le 20 décembre 2024, lors duquel 5 avis de pré-sélection ont été émis.

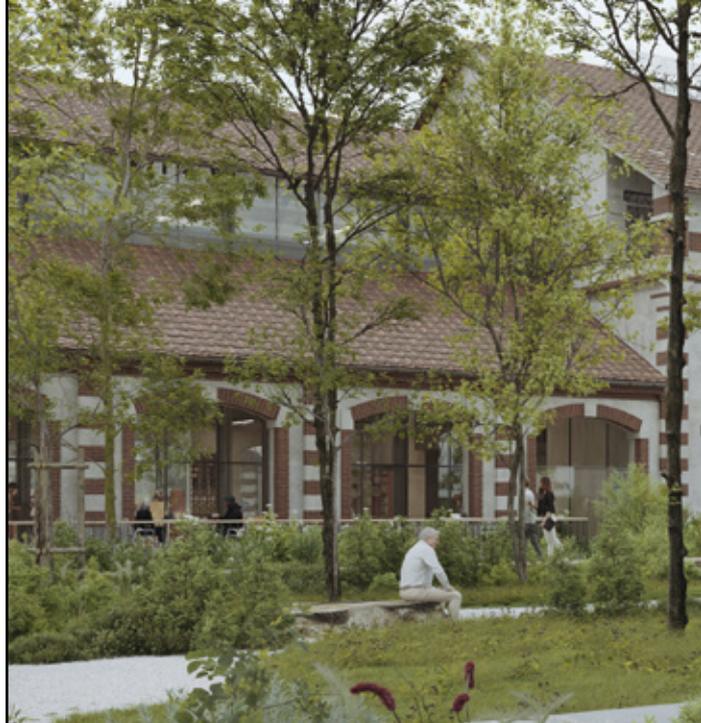
PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

Le programme de l'Etat, « *Action cœur de ville* » (ACV) porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. Ce programme lancé en 2018, est prorogé par voie d'avenant pour la période 2023-26.

Engagée depuis 2018 dans le dispositif Action Cœur de Ville, la CATLP assure un rôle de coordination et participe à la mise en place de la stratégie opérationnelle, notamment en matière d'habitat, en lien avec les villes de Tarbes et de Lourdes.

Le service politique contractuelles a organisé un Comité de Pilotage de suivi le 8 octobre 2024.





LE SUIVI DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027

Volet Enseignement Supérieur- Recherche- Innovation

Le service Politiques contractuelles assure la gestion des subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour les projets inscrits au CPER 2021-2027 au titre du volet enseignement supérieur – recherche innovation. Deux subventions prévues dans la convention d'application du volet enseignement supérieur – recherche innovation du CPER 2021-2027 pour le territoire des Hautes-Pyrénées ont été attribuées en 2024.

L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

22 communes ont bénéficié d'un accompagnement du service au cours de l'année 2024 pour l'élaboration de plans de financement ou de conseils en ingénierie financière.

Ce sont **53** dossiers concernant plusieurs thématiques qui ont été suivis.

FONDS DE CONCOURS CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

Le service politiques contractuelles assure la gestion de l'octroi des Fonds de Concours attribués par la CATLP dans le cadre du CTO. En effet, un règlement d'intervention approuvé en décembre 2023 permet de soutenir, en contrepartie du financement régional, les projets relevant des thématiques suivantes :

- Equipements structurants bourgs-centres
- Maisons et centres de santé pluriprofessionnels
- Equipements sportifs d'intérêt territorial
- Equipements culturels et patrimoniaux structurants
- Accueil de la petite enfance
- Restauration collective

1 dossier a été soutenu dans ce cadre en 2024.

3 autres dossiers ont été déposés.

LE PLAN AVENIR LOURDES

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée depuis 2021 à contribuer au Plan Avenir Lourdes. Le service Politiques Contractuelles assure le suivi et la coordination avec les services de la CA TLP des opérations inscrites dans le PAL. Le service participe aux comités techniques et de pilotage organisés par la ville de Lourdes et les services de l'Etat.

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

Le service politiques contractuelles et aides aux communes assure la gestion de l'octroi des Fonds de Concours attribués au titre Fonds d'Aide aux Communes (FAC) de la CATLP.
(voir détail page 22)



Projet de la future médiathèque / quartier Arsenal de Tarbes

LA LIQUIDATION DES SUBVENTIONS DES PROJETS

Dans le cadre du suivi des subventions attribuées à la Communauté d'Agglomération par les partenaires financiers, le service procède à la liquidation de ces subventions.

En 2024, **4** dossiers ont fait d'objet d'une demande de versement de subvention (acomptes ou soldes).

- Construction de terrains familiaux pour les gens du voyage à Séméac
- Restructuration de la piscine Paul Boyrie
- Etude requalification de la tuilerie Oustau
- Environnement : le chantier insertion environnement

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES OPÉRATIONS

Le service Politiques contractuelles, en partenariat avec les partenaires financeurs, élabore les plans de financement et assure le montage des dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires pour les opérations portées par la collectivité.

7 opérations ont été suivies en 2024 :

- Construction d'une médiathèque à Tarbes
- Création d'un complexe de sports et de loisirs d'extérieur au Pic du Jer à Lourdes
- Construire un centre de conférence et auditorium à Lourdes
- AMO Géothermie Bâtiment 111
- AMO Géothermie Téléports
- Audits énergétiques (téléport 4, Saint-Exupéry, Télésite et Ecole de musique Kosma)
- Chantier 1^{er} pas vers l'emploi 2024

EN RÉSUMÉ 2024, C'EST ...

- la mise en œuvre des outils contractuels de coordination avec les partenaires financeurs (Contrat Territorial Occitanie (CTO) et Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'élaboration d'un programme opérationnel CTO/CRTE 2024 ;
- le suivi du Plan Avenir Lourdes, du programme Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes 2023-26 et de l'Approche territoriale intégrées (ATI) de la priorité 5 du programme régional Occitanie du FEDER-FSE+ 2021-2027 ;
- la gestion des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2021-2027, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation pour le Pôle Universitaire Tarbais;
- la gestion du Fonds d'aide aux communes avec l'octroi en 2024 de plus de 700 000€ de subventions aux communes ;
- la gestion du Fonds de Concours dans le cadre du CTO ;
- un accompagnement en ingénierie financière pour 22 communes du territoire et 53 projets ;
- la recherche de financement pour 7 projets portés par les services de l'agglomération ;
- le versement de subventions pour 4 opérations.

LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

70 projets ont été financés en 2024 pour un montant total prévisionnel de travaux subventionnables de
4 236 747 €

Montant des subventions accordées : 783 539 € Total des crédits mandatés : 777 908,50 €

Mis en place en 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), le Fonds d'Aide aux Communes (FAC) contribue à aider financièrement les collectivités membres de moins de 5 000 habitants dans la réalisation de leurs projets ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Véritable soutien de la CATLP à la vie des communes et dans la politique de respect des équilibres territoriaux, ce dispositif a permis de financer depuis sa création, 401 projets représentant un montant total d'investissement de 32 756 591 €. Le montant total de subventions accordées par la CA TLP dans ce cadre depuis 2017 (via le FAC, le reliquat, l'aide en cas de travaux d'urgence et de catastrophes naturelles) est de 4 919 912 €.

L'aide aux communes est attribuée prioritairement aux équipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra-communal, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal, à la valorisation et à la réhabilitation des bâtiments communaux et des cœurs de villages et à l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).

C'est nouveau !

Cas où le montant du projet est supérieur ou égal à 80 000 € HT

Un même dossier pourra être soutenu par une avance du Fonds de Concours de l'année N+2 dans la mesure où les règles ci-dessus sont respectées et sur demande expresse de la commune lors du dépôt. Ce dispositif est uniquement réservé aux communes de moins de 3 500 habitants et dans les conditions suivantes :

1 / Montant du projet compris entre 80 000 € HT et 160 000 € HT : Taux maximum de l'aide : 30 % (communes de moins de 2 000 habitants) / Taux maximum de l'aide : 20% (communes de plus de 2 000 habitants) avec possibilité pour la commune concernée de présenter un nouveau dossier l'année N +2 afin de bénéficier d'un fonds de concours dont le montant cumulé avec celui obtenu en année N ne

Nombre de dossiers déposés au titre des travaux d'urgence : 3 (Barlest, Juncalas et Gazost) avec un montant total prévisionnel des travaux subventionnables : 168 474 / Subventions accordées : 41 540 €



BOURS : Création d'une aire de services et de stationnement de camping-cars

Les taux appliqués : **Le montant de la dépense subventionnable est de 80 000 € HT.**

- **Communes ≤ 2 000 habitants**

30 % maximum sans pouvoir excéder 24 000 € avec possibilité pour les communes de moins de 300 habitants uniquement de déposer une demande tous les ans si le montant du FAC est inférieur ou égal à 10 000 € par an,

- **Communes > 2 000 habitants**

20 % maximum sans pouvoir excéder 16 000 €.

pourra pas être supérieur aux plafonds fixés ci-dessus soit 32 000 € ou 48 000 €

2/ Montant du projet supérieur ou égal à 160 000 € HT : Montant maximum de l'aide : 48 000 € (communes de moins de 2 000 habitants) / Montant maximum de l'aide : 32 000 € (communes de plus de 2 000 habitants). La commune concernée ne sera plus prioritaire pour une durée de quatre ans à compter de la date d'attribution de l'aide maximale.

Cas où l'aide maximale n'est pas allouée : la commune aura la possibilité de présenter un nouveau dossier l'année N +2 afin de bénéficier d'un fonds de concours dont le montant cumulé avec celui obtenu en année N ne pourra pas être supérieur aux plafonds fixés ci-dessus soit 32 000 € ou 48 000 €.



GAZOST : Aménagement du cimetière



GERMS-SUR-LOUSSOUET : Suite aux intempéries du 27 juillet 2023

NB : Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Au cours du 4ème trimestre, l'enveloppe du FAC est abondée par le reliquat qui correspond à l'excédent exceptionnel du FPIC par rapport au montant prévisionnel. L'aide maximale qui peut être allouée est de 10 000 €.

Une commune confrontée à un sinistre particulièrement important, a également la possibilité de solliciter une aide financière exceptionnelle au titre des travaux d'urgence (hors état catastrophes naturelles).

Le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en soutien aux ouvrages détériorés suite à la reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle.

Créé en 2023, ce fonds de concours pérenne doté annuellement d'une enveloppe de 166 000 € et d'une Autorisation de Programme maximale de 500 000 € sera inscrite et utilisable sur trois ans.

Bénéficiaires : les communes de Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur reconnaissance par l'Etat de Catastrophe Naturelle.

Travaux éligibles : travaux de réparation ou de reconstruction d'ouvrages, sur reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle pour la commune demanderesse.

Un plafond de 70% de subvention toutes aides confondues est instauré, et le montant total du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ne peut excéder la part de financement assurée hors subventions par la commune demanderesse.

Instruction des dossiers : le dossier sera instruit par la Commission « Fonds de Concours », après avis des Services Techniques de la CATLP si la Commission le juge nécessaire.

Vote des dossiers : la Commission « Fonds de Concours » instruit et propose les concours alloués

au Conseil Communautaire.

Un seul dossier pourra être déposé annuellement par commune, et doit comprendre :

- Une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide de la CATLP ;
- La reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle ;
- Une note explicative avec le plan de financement de l'opération et le calendrier de réalisation ;
- Les devis estimatifs ou le résultat de la consultation des entreprises.

Le versement de l'aide de la CATLP intervient selon les modalités suivantes : 30 % lors de la production de l'attestation de démarrage des travaux / 40 % sur production des factures représentant 70% des travaux / le solde restant après l'achèvement des travaux sur la base des factures.

En 2024 : 1 commune a sollicité le fonds à savoir GERMS-SUR-LOUSSOUET, suite aux intempéries du 27 juillet 2023

Nature des travaux :

Réparation des voies communales et travaux d'urgence de déblaiement des chemins et des fossés.

Montant des travaux : 182 210 €

Aide allouée : 36 442 €



AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

En 2024, les grands projets du service étaient :

La poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT);
L'évolution des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

La mise en place de deux zones d'aménagement différé (ZAD) et d'un droit de préemption renforcé.

ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

La Communauté d'Agglomération poursuit les travaux d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), pour disposer d'un document d'urbanisme stratégique, destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement.

Prescrit le 24 mars 2021, le SCoT de la CATLP sera composé des pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.),
- un document d'orientation et d'objectifs (D.O.O.).

Chacune de ces pièces pourra comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

L'évaluation environnementale du SCoT

L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme vise à faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux par les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), car ces documents sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement à travers les projets qu'ils permettent.

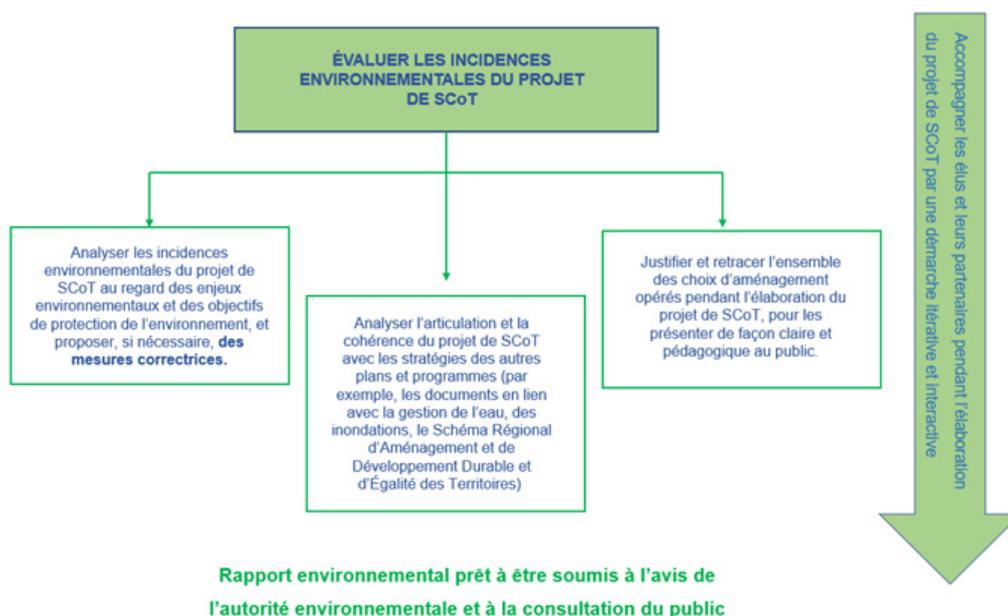
L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme est une démarche obligatoire : elle prépare et accompagne l'élaboration du document d'urbanisme, et permet d'ajuster le contenu de ce dernier tout au long de sa conception.

Les objectifs de l'évaluation environnementale sont de :

- nourrir le document d'urbanisme en cours d'élaboration des enjeux environnementaux qui se posent sur le territoire concerné,
- améliorer le document d'urbanisme au regard des exigences de protection de l'environnement.

L'évaluation environnementale, une fois réalisée, prend la forme d'un rapport qui s'inscrira dans la 1ère composante du SCoT : le rapport de présentation. La qualité de cette évaluation environnementale, et la prise en compte de l'environnement par le SCoT, seront appréciées par la suite par l'Autorité Environnementale.

La démarche d'évaluation environnementale du SCoT de la Communauté d'Agglomération a démarré en fin d'année 2023 par l'état initial de l'environnement, qui permet d'analyser de manière dynamique, l'environnement du territoire de la Communauté d'Agglomération. Les incidences sur l'environnement du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ont également été analysées, et certains ajustements ont été apportés au projet de territoire. Aussi, la Communauté d'Agglomération a de nouveau débattu des orientations du P.A.D.D. le 11 juillet 2024.





Rencontres organisées avec les partenaires au mois d'avril 2024

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) du SCoT

L'année 2024 a été principalement consacrée à l'écriture du D.O.O. Cette composante du SCoT traduit les orientations du P.A.D.D. en vue de sa mise en œuvre. Le D.O.O. est la composante réglementaire du SCoT, en ce sens que son contenu sera opposable aux futurs PLUi.

Après avoir convenu du caractère prescriptif des orientations écrites du D.O.O., et de l'insertion de cartes et schémas pour les compléter, les élus de la Communauté d'Agglomération ont travaillé tout au long de l'année 2024 sur l'écriture de ces orientations dans les différentes thématiques que le D.O.O. doit aborder (économie, commerce, consommation d'espaces, agriculture, paysage, eau, trame verte et bleue).

Ces premiers travaux d'écriture ont été partagés avec les partenaires au mois d'avril, puis avec l'ensemble des élus lors d'un séminaire au mois de juillet.

Les élus ont ensuite concentré le travail plus particulièrement sur les thématiques de l'économie et du commerce, afin de préparer le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (D.A.A.C.L.) qui sera intégré au D.O.O. Les premiers travaux sur le D.A.A.C.L. ont ensuite été partagés en conférence des maires au mois de septembre.

Enfin, pour permettre à l'ensemble des élus de la Communauté d'Agglomération d'avoir une 1^{ère} lecture globale des orientations du D.O.O., des rencontres ont été organisées avec eux, au mois de décembre, par secteur géographique.



Rencontres sectorielles organisées avec les élus au mois de décembre 2024

L'ÉVOLUTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME COMMUNAUX (PLU)

La modification de droit commun n°1 du PLUi du Canton d'Ossun

Le Bureau Communautaire a prescrit la modification de droit commun n°1 du PLUi du Canton d'Ossun qui vise à procéder à la création d'un nouveau secteur d'environ trois hectares concernant les hauteurs des constructions au niveau de l'emprise du site de TARMAC sur la ZAC Pyrénia.

La modification simplifiée n°5 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Ce projet a pour objet la rectification d'une erreur matérielle identifiée sur le règlement graphique du PLU.

La modification simplifiée n°6 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Ce projet a pour objet de modifier des dispositions réglementaires des articles comme une modification de la largeur des façades des parcelles en zone AU ou de l'implantation des bâtiments agricoles en limite de zones U et AU.

Révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

L'objectif de cette procédure est de régulariser plusieurs parcelles occupées depuis de nombreuses années par les gens du voyage, sédentarisés ou en cours de sédentarisation. Cette requalification est une priorité pour la commune afin de mettre le document d'urbanisme en adéquation avec la vocation des parcelles occupées.

Une réunion publique a été organisée le 9 septembre 2024 afin d'informer le public sur la procédure de révision allégée.

La modification simplifiée n°1 du PLU d'Odos

Ce projet porte principalement sur l'évolution des dispositions du règlement graphique et écrit et la suppression d'un emplacement réservé, afin de favoriser l'installation d'un projet de production d'énergies renouvelables.

LES DROITS DE PRÉEMPTION

Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur la commune d'Adé

Adé est retombée au régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU) depuis janvier 2021, suite à la caducité de son Plan d'Occupation des Sols. Faute de document d'urbanisme, il ne pouvait depuis plus être fait usage du Droit de Préemption Urbain. Il convenait de conforter le périmètre provisoire par la création d'un périmètre définitif, pour assurer la commune de la maîtrise foncière de certains terrains ou biens stratégiques faisant l'objet de cessions. Une ZAD définitive, sur le même périmètre, a ainsi été créée par le Conseil communautaire.

Création d'une ZAD sur la commune d'Escoubès-Pouts

Le Conseil Communautaire a créé une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), sur deux périmètres localisés du territoire de la commune de d'Escoubès-Pouts, avec, d'une part l'aménagement d'un espace de rencontre au cœur du village, et d'autre part l'élargissement d'une emprise viaire. Elle permettra à la Communauté d'Agglomération de préempter en vue de la réalisation des opérations nécessaires à ces projets.

Mise en place d'un droit de préemption renforcé sur la commune d'Aspin-en-Lavedan

Le Conseil communautaire a instauré un droit de préemption sur un périmètre délimité de la carte communale d'Aspin-en-Lavedan, en vue d'acquérir l'hôtel et le restaurant pour des projets futurs dans le cadre de son programme d'attractivité de recentrage de ses activités au sein du projet «*Coeur de bourg paysager*».





EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La priorité pour le service de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération est l'utilisateur. Que ce soit dans la distribution d'une eau de qualité ou pour aider les usagers pour la réhabilitation de leur assainissement, le service répond présent. Le tout pour un prix juste.

PRIORITÉ AU SERVICE À L'USAGER

Assurer une distribution d'eau potable conforme pour tous les abonnés

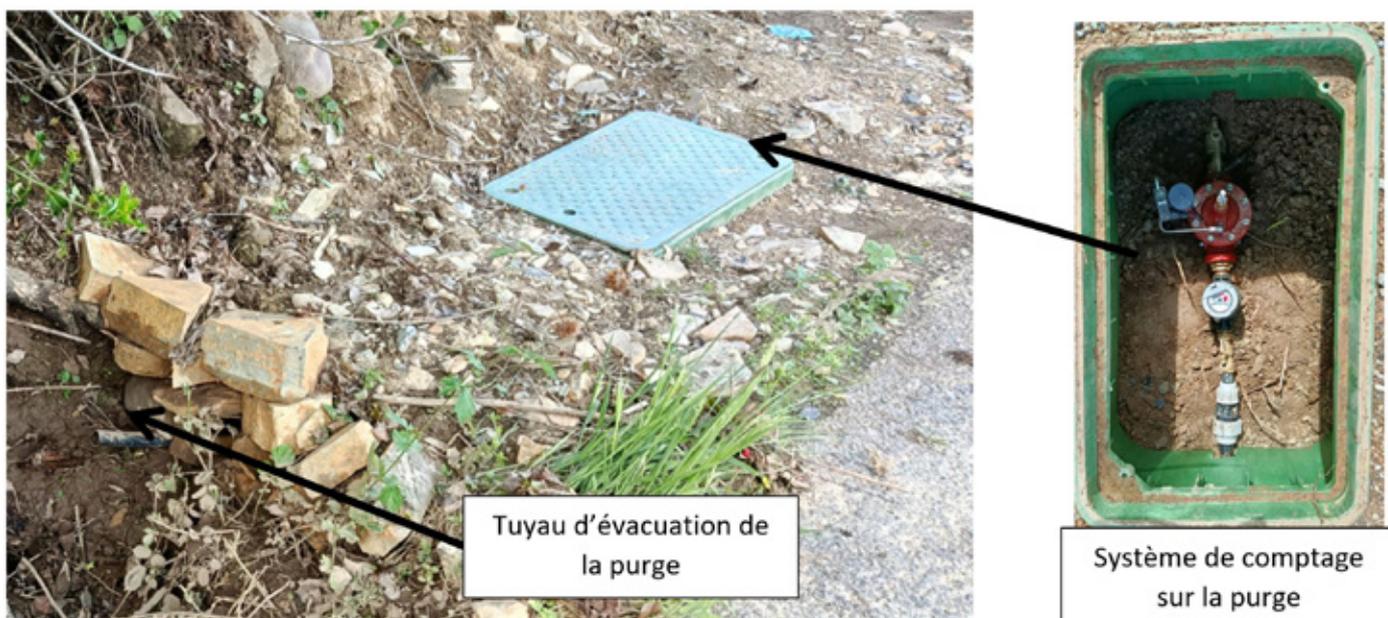
Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) est un gaz classé comme cancérigène certain pour l'homme depuis 1987. Il peut provenir du Polychlorure de Vinyle (PVC) fabriqué avant 1980, matériau pouvant être utilisé par des fabricants de tuyaux et utilisés pour des réseaux publics transportant de l'eau potable.

A ce jour, et conformément à la réglementation, le service eau de la CATLP a mené une étude en 2023 et a recensé 58 secteurs potentiellement à risque sur son périmètre. En 2024, la CATLP a réalisé, avec un laboratoire de contrôle agréé, une première campagne de recherche, soit 106 analyses chez des abonnés. Les résultats ont révélé 3 non-conformités sur lesquelles la CATLP a immédiatement mené des actions.

Sur ces 3 secteurs non-conformes dans les secteurs de **Barlest, Bartrès, et Loubajac** :

- Le service a informé les 9 abonnés concernés. Il a organisé durant 6 mois la distribution de bouteilles d'eau (100 packs toutes les 2 semaines) pour l'eau de boisson uniquement. En effet, l'eau bouillie et pour la toilette pouvant être utilisée suivant les préconisations de l'Agence Régionale de Santé.
- Le service a mise en place de purges sur les réseaux concernés pour un coût de 18 000 € HT : cette solution temporaire permet un retour rapide à la conformité de l'eau potable.
- Les élus du Conseil d'Exploitation des régies d'eau potable ont d'ores et déjà voté le financement (600 000 € HT) pour le remplacement des canalisations concernées, travaux prévus fin 2ème semestre 2025.

La mutualisation des moyens assurée par le transfert de compétences et la création du service eau de la CATLP permettent désormais de déployer rapidement des investissements conséquents afin de résoudre un problème de santé publique.



Exemples de mise en place de purges sur les réseaux concernés

Aider les usagers dans la lutte contre les pollutions diffuses - Bilan du programme de Réhabilitation de l'Assainissement Non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC de la CATLP regroupe 39 communes et compte 3 780 installations d'assainissement non collectif, dont actuellement 33% sont non conformes (environ 1250 installations à réhabiliter). Ces non-conformités se traduisent par potentiellement une pollution de l'environnement par le rejet d'eaux usées domestiques non correctement traitées.

Le premier Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2021-2024 a permis de débloquer sur 3 ans des aides spécifiques concernant cette problématique soit au total : 300 000 € HT par l'agence et 300 000 € par le service de l'assainissement de la CATLP. Ce programme d'aide aux usagers vise à faciliter la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel, en contribuant à réduire le coût des travaux pour les particuliers et à améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ainsi le service a accompagné 96 usagers dans la réhabilitation de leur système individuel d'assainissement ; ce qui a permis au global de diminuer la pollution vers le milieu naturel de l'équivalent de 300 personnes soit une représentation d'une commune telle que Lugagnan, Ger ou Germs-sur-l'Oussouet.

En moyenne, le montant des travaux de réhabilitation par installation a été de 10 243 € HT, avec une aide moyenne versée à l'utilisateur de 6 212 € HT.

Ce système particulièrement vertueux est reconduit pour 2 ans dans le deuxième contrat de progrès signé en juillet 2025.



Fosse toutes eaux



Filtre à sable

DES INVESTISSEMENTS AVEC UN PRIX DE L'EAU MAÎTRISÉ !

Une remise à niveau des réseaux et ouvrages : on investit !

En 2024, le service a fortement accéléré les investissements dans les réseaux et les ouvrages avec plus de **5,6 Millions d'euros investis en 2024** :

- Pour l'eau potable : les investissements ont été multipliés par 2,2 entre 2023 et 2024 et s'établissent à **2 595 936 €** en 2024.
- Pour l'assainissement : les investissements ont été multipliés par 2,8 entre 2023 et 2024 et s'établissent à **3 053 883 €** en 2024.

Les travaux ont eu lieu sur tout le territoire sous compétence de la CATLP avec par exemples : en eau potable : Place de l'Eglise à Lourdes, rue du stade à Adé, rues des Pyrénées à Poueyferré, rue du Clos à Ossun ou en assainissement rue du Bois à Odos, route de Lourdes à Bartrès, lotissement du Chênes à Gardères, rue du Moulin à Aureilhan etc.

Le service a dû dans un premier temps pallier les premières années aux urgences et peut désormais se lancer dans un véritable programme de réhabilitation et de renouvellement de réseau avec des travaux avec de plus longs linéaires. Ainsi à la fin du 1er trimestre 2025, ce sont déjà 5,5 M € de marchés notifiés augurant d'importants investissements pour 2025.



Travaux sur le réseau d'eau potable - Place de l'Eglise - LOURDES



Travaux sur le réseau d'eau potable
POUEYFERRE

Travaux sur le réseau d'assainissement
Route de LOURDES - BARTRES



Travaux sur le réseau d'assainissement
Rue du moulin - AUREILHAN

Une gestion maîtrisée du budget avec un niveau de subvention record



En étroite relation avec ses partenaires financiers privilégiés que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le service évite d'augmenter le prix de l'eau et de défendre des tarifs le plus bas possible pour les usagers.

Ainsi depuis 2022, sur les 5 295 656 € HT de travaux/études subventionnables, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a versé 3 210 289 € HT et le Conseil Départemental 230 015 € HT, soit un taux d'aide moyen de 65%. Ce taux d'aide témoigne d'une gestion efficace et d'une exécution réussie des accords financiers. Cette performance met en évidence la capacité à mobiliser les ressources de manière optimale pour atteindre les objectifs fixés.

Le service continue ces partenariats avec un deuxième contrat de progrès avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Ce nouveau contrat de partenariat financier sera de plus longue durée (6 ans) jusqu'au 31 décembre 2030, démontrant la confiance des institutions publiques dans le service. Il est souligné qu'à ce jour, seule la CATLP et la communauté d'agglomération du Pays Basque ont signé un contrat de progrès sur tout le bassin de l'Adour.

Ce contrat portera sur 24,8 Millions d'euros de travaux /études avec une aide attendue de 14 Millions d'euros HT et portera sur :

- PROGRAMMES D' ACTIONS ET TRAVAUX D' ASSAINISSEMENT sur les masses d'eau subissant des pressions domestiques
 - PROGRAMME DE SOBRIÉTÉ AFIN DE S' ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA RAREFACTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE inhérente incluant la protection des ressources, mais également la préservation des zones humides et le programme d'éducation à l'environnement porté par la CATLP



EN RÉSUMÉ :

En 2024, le service a intensifié ses investissements dits classiques (renouvellement de réseau, réhabilitations des ouvrages etc.) avec un montant investi de 5,6 millions d'euros en 2024

sans pour autant délaissier l'usager au cœur de la préoccupation du service avec au titre d'exemples :

- Veiller à la santé publique des usagers face aux risques d'éléments perturbateurs dans l'eau : programmation de travaux prévus pour 2025 pour supprimer le risque lié au CVM sur notre réseau d'eau potable
- Soutenir techniquement et financièrement les usagers pour lutter contre les pollutions diffuses avec un programme d'aides spécifique à l'assainissement individuel, système qui va être renouvelé pour 2 ans supplémentaires

Le service met tout en œuvre pour optimiser le prix de l'eau pour un tarif juste pour l'usager avec des partenariats financiers privilégiés. L'Agence de l'Eau Adour Garonne continue à nous faire confiance avec la signature d'un deuxième contrat de progrès. Ce nouveau contrat va permettre de guider les actions du service, en posant un cadre clair et ambitieux. Son renouvellement jusqu'en décembre 2030 marque une volonté de continuité et de progrès. Le service reste pleinement engagé pour garantir la qualité, la sécurité et la performance des installations.



MOBILITÉ

L'année 2024 a été marquée par la consolidation des services existants, l'amélioration continue de la qualité de service, et la préparation des prochaines échéances contractuelles, notamment en lien avec la future Délégation de Service Public (DSP).

Le service Transport/Mobilité a poursuivi sa mission au service des usagers du territoire, avec une attention particulière portée à l'accessibilité, à la transition énergétique et à l'intermodalité.

LE RÉSEAU TLP MOBILITÉS

Le montant de la DSP en 2024 est de 11 059 000 €

Le réseau urbain, exploité dans le cadre de la DSP confiée à Kéolis TLP Mobilités, constitue l'ossature du service de transport public sur le territoire.

Lancement du réseau TLP Mobilités

Créé le 17 octobre 2020, il résulte de la fusion de trois réseaux (Tarbes, Lourdes, Ligne interurbaine Tarbes-Lourdes) pour offrir une solution de transport unique et diversifiée sur le territoire de la CATLP.

Performance 2024

Kilomètres parcourus : 2 183 000 kms (+1% par rapport à 2023) ;

Recettes : + 6 % par rapport au contrat.

Validations : 2 777 178 validations (+11% par rapport à 2023 ; + 63 % par rapport à 2018) - Fréquentation record, avec une forte évolution au 1^{er} semestre (+ 20 %) et stabilisation au 2^{ème} semestre (+ 2 %). Ajustements nécessaires à la rentrée pour adapter l'offre à la demande.

Recettes : 815 000 € HT (- 1 % par rapport à 2023, - 3 % par rapport au contrat, mais + 13 % par rapport à 2018).

Retour à la dynamique d'avant crise sanitaire malgré une légère baisse due à une nouvelle tarification jeunes depuis 2023 ainsi qu'une saison touristique décevante liée aux Jeux Olympiques.

Répartition des recettes par titre

- Tickets occasionnels : 573 391 € (61% des recettes)
- Abonnements -25 ans : 147 838 €
- Abonnements scolaires : 17 795 €
- Abonnements 25-64 ans : 51 945 €
- Abonnements saison Lourdes : 591 €
- Autres : 23 903 €

Événements et temps forts

Actions de sensibilisation :

- Campagne « *Mai à Vélo* » : Ateliers, communication digitale, essais de vélos.
- *Opération CM2* : Sensibilisation de +800 élèves à l'utilisation du bus en autonomie.

Nouveautés :

- Déploiement de l'application VIA pour le service Handibus (18 mai 2024).
- Déménagement de l'agence commerciale (17 juillet 2024) pour améliorer l'accueil clients.

Promotion du covoiturage :

- Expérimentation avec BlaBlaCar Daily (septembre 2024 - juin 2025).
- Résultats : 537 inscrits, 58 457 kms parcourus, 4 376 trajets cofinancés.

Initiatives pour la mobilité

Faciliter la mobilité pour tous : Logiciel de réservation digitale pour Handibus (ateliers de concertation et formations pour les personnes à mobilité réduite).

Favoriser le vélo : Campagnes de sensibilisation et offres d'essai / Communication sur les réseaux sociaux et affichages.

Covoiturage : Gratuité pour les passagers et rémunération des conducteurs (1,50€ à 3€ par passager) / Communication auprès des employeurs et grand public.

Résultats encourageants

Covoiturage : 175 usagers distincts. ; 7 556 € accordés aux conducteurs ; Usage stabilisé au premier trimestre 2025.

TLP Mobilités met en avant des résultats très positifs, avec une fréquentation record, des initiatives innovantes pour la mobilité durable, et une forte dynamique de sensibilisation et de communication. Malgré quelques défis liés aux recettes, le réseau continue de répondre efficacement aux besoins du territoire.



VÉLOS EN LIBRE SERVICE (VLS)

Présentation du service

Lancement : le 17 octobre 2020 à Tarbes (9 stations), puis début 2021 à Lourdes (4 stations)

Exploitant : CATLP en partenariat avec TLP Mobilités et l'opérateur Ecovelo (vélo léger, borne électronique)

Couverture & équipement

Nombre de stations :

Tarbes : 5 stations initiales (gare SNCF, Verdun, Marcadieu, Brauhauban, Pôle Universitaire) ; 2 mini-stations ajoutées en juin 2023 (Pradeau, Arsenal)

Lourdes : 4 initiales (gare, Espace Robert Hossein, Halles, Pont-Vieux) ; 2 mini-stations lancées en juin 2023 (Lac de Lourdes, Pic du Jer)

Flotte : 50 vélos électriques

Statistiques & usage

Environ **500** locations par mois (sur les 9 stations initiales)

+ de 300 usagers inscrits au lancement

555 km parcourus depuis le début

Usagers variés : étudiants, retraités, boucles locales fréquentes (60 %), touristes à Lourdes

Application et accès

Application TLP Mobilités - Vélo en libre-service disponible sur iOS/Android : Permet de géolocaliser les stations, réserver/déverrouiller un vélo, payer et gérer l'abonnement / Connexion possible via badge bus SMS ou pass, facilitant l'intermodalité

Infrastructure & nouveaux équipements

4 Mini stations (totems légers) pour un montant d'environ 8 358 €. Elles permettent de verrouiller les vélos, ou de les chaîner entre eux si la station est pleine

Avantages et enjeux

- Encourage la mobilité douce, lutte contre la pollution et la voiture en centre-ville
- Offre économique pour les petits trajets (1 € / 30 min)
- Répond aux besoins des étudiants, travailleurs, retraités et touristes
- *Limites :* manque de pistes cyclables, certains usagers se sentent moins en confiance

Perspectives & amélioration

- Passer de 9 stations initiales → 13 en juin 2023
- Plus-value attendue : densification des stations "légères", meilleure intermodalité via application et badge
- *Futur :* adaptation des offres (tarifs jeunes, abonnements combinés), meilleure signalisation et infrastructure cyclable.

Actions marquantes :

- Maintenance renforcée.
- Promotion du service par des campagnes ciblées.
- Réflexion sur l'intégration tarifaire avec le réseau bus.

En résumé

13 stations (5 → 7 Tarbes, 4 → 6 Lourdes)
50 vélos

Tarif basique : 1 €/30 min

Abonnements Mensuel 10 € / Annuel 60 € / 30 min gratuites

Promos : 20 €/an (juin 2023, - 25 ans, jeunes)

Usage moyen : 500 locations mensuelles, 555 km parcourus, usagers variés

VÉHICULES EN AUTOPARTAGE

Présentation du service

En service depuis le 26 février 2021, en partenariat avec Citiz et Kéolis, TLP Mobilités propose des voitures électriques (Renault Zoé) disponibles en libre-service. Au total 5 véhicules sont répartis sur 4 stations : 4 à Tarbes (Marcadieu, Brauhauban) et 1 à Lourdes devant la Mairie.

Fonctionnement & accès

1. Inscription via Citiz (ou via le site TLP Mobilités), justificatif de permis + coordonnées bancaires ; badge envoyé sous 48 h
2. Réservation en ligne via app/site Citiz ou TLP Mobilités.
3. Accès au véhicule via badge.
4. Retour à la station de départ à la fin de la location.

Tarifs

Frais d'inscription : environ 40 €

Abonnement (optionnel) : 16 €/mois

Tarifs usager : Abonné : 2,50 €/heure ou 25 €/jour, carburant inclus et Non abonné : 5 €/heure ou 41 €/jour

Objectifs & avantages

- Réduction du nombre de voitures individuelles : une voiture partagée remplace environ 10 véhicules privés
- Réduction du stress financier et écologique : usage ponctuel permet d'éviter les coûts et la possession quotidiennes du véhicule.
- Intermodalité : service complémentaire aux bus, vélos électriques et covoiturage ; intégré au réseau TLP Mobilités

Utilisation & retombées

Malgré peu d'indicateurs publics, le service s'inscrit dans une stratégie plus large :

- *Transport au quotidien* : covoiturage, bus, vélos, voitures électriques en autopartage sont proposés ensemble
- *Simplification des mobilités* : une offre complète axée sur la mobilité douce, la complémentarité des réseaux et la réduction de la voiture privée.

Perspectives

Maintien de l'offre sur Tarbes–Lourdes pendant la concession (jusqu'en 2028)

Opportunités d'extension : augmentation de la flotte, ajout de stations, liens renforcés avec le covoiturage et les services bus/vélo.

Actions marquantes :

- Campagne de communication pour démocratiser l'usage.
- Partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.
- Renforcement du back-office de réservation.
- Suivi des données d'usage.

En résumé

5 Renault Zoé en libre-service.

4 stations : 3 à Tarbes (Marcadieu, Brauhauban, Foirail/Haras) et 1 à Lourdes.

Inscription (~40 €), abonnement (~16 €/mois), usage 2,50 – 5 €/h.

Avantages : écologique, flexible, intermodal, économique pour usage ponctuel.

Limites : flotte limitée, accès géographique centralisé.

TRANSPORT À LA DEMANDE MOBILITÉ RÉDUITE

Le TPMR est un service de transport sur réservation dédié aux personnes à mobilité réduite, complémentaire au réseau de bus classique et au Handibus. Il s'adresse aux usagers titulaires d'une carte d'invalidité $\geq 80\%$ ou incluant la mention "invalidité", ainsi qu'à ceux présentant une fragilité temporaire ou définitive.

Fonctionnement & zone de desserte

Service du lundi au samedi, de 8h à 19h, toute l'année
Territoire couvert : En milieu rural, le service Handibus TPMR dessert l'ensemble de la zone TLP Mobilités (86 communes). À Lourdes, un service adresse-à-adresse (prise et dépose devant le domicile) est assuré spécifiquement pour les cartes invalidité $\geq 80\%$, accessible via réservation

Modalités de réservation & inscription

Inscription préalable : Dossier à remplir (handi + MDPH ou fragilité temporaire) / et validation par commission d'accès pour ajustement du dispositif (véhicule, aide, etc.)

Réservation : Possible jusqu'à la veille avant 17h (jours ouvrés), parfois jusqu'à 14 jours pour trajets réguliers / Par téléphone ou via l'application TLP Mobilités Handibus.

Prise en charge & véhicules adaptés

Prise en charge : à une adresse ou arrêt proche du domicile selon la modalité locale – à Lourdes, service porte-à-porte

Véhicules : minibus ou bus aménagés pour les PMR, avec places adaptées et assistance à l'embarquement.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le service Transport scolaire a assuré, tout au long de l'année, la gestion et le suivi des circuits dédiés aux élèves du territoire, en lien avec les établissements scolaires, les transporteurs partenaires et les familles.

Chiffres clés :

200 circuits réguliers

3 500 d'élèves transportés quotidiennement

10 transporteurs mobilisés

Taux de ponctualité : **95 %**

Tarification

Tarif fixe et solidaire, similaire au réseau bus classique (≈ 1 € le trajet, gratuité possible pour les bénéficiaires RSA, CMU, seniors > 65 ans). Adapté à la réalité de l'utilisateur TPMR (en général peu cher et solidaire).

Avantages

Accessibilité accrue pour les PMR dans tout le territoire (86 communes) / Service porte-à-porte à Lourdes / Fréquence et amplitude horaire généreuses (8h-19h, du lundi au samedi) / Simplicité de réservation et tarifs solidaires.

Perspectives

Évolution vers une réservation en ligne plus fluide (app/site Handibus/TLP).

Renforcement des fréquences ou de la plage de service, selon la demande.

Optimisation du parcours usager avec simplification des démarches et communication ciblée.

Actions marquantes 2024 :

- Simplification des modalités de réservation.
- Collaboration avec les CCAS et associations.
- Évaluation des zones couvertes.
- Renouvellement progressif des véhicules adaptés.



Actions marquantes 2024 :

- Renforcement du contrôle des titres de transport et de la sécurité à bord.
- Modernisation de la plateforme d'inscription en ligne.
- Travail de concertation avec les communes rurales pour ajuster l'offre.

TRANSPORT À LA DEMANDE



Le TAD est un service de bus ou minibus sur réservation, permettant de se déplacer vers les centres urbains (Tarbes, Lourdes) depuis des communes rurales non desservies par les lignes régulières

Il complète les lignes de bus classiques et le service Handibus (PMR).

Zones & communes desservies

- 86 communes de l'agglomération sont éligibles
- Les trajets sont organisés en 3 secteurs (nord, centre, sud) autour de Tarbes et Lourdes

Fonctionnement & fréquences

- Généralement 3 aller-retours par semaine (ex. mardi & jeudi après-midi, samedi matin)
- Réservation : jusqu'à la veille à 17 h via téléphone au 05 62 93 13 93 (agence TLP Mobilités/Kéolis)
- Prise en charge : à un arrêt proche du domicile (mairie, place) ; retour au même endroit

Tarifs

2 € aller retour

Tarifcation fixe pour couvrir les trajets vers Lourdes ou Tarbes.

Objectifs & avantages

- Accessibilité pour les habitants des zones isolées ou peu denses.
- Écologique : alternative à la voiture individuelle, favorisant l'accès aux services centraux
- Social et solidaire : ouvert à tous (jeunes, seniors, PMR...), tarif modique, intégration avec le réseau public.

Le service Transport/Mobilité de la CATLP poursuit sa transformation pour proposer une offre cohérente, accessible et durable à l'échelle de l'agglomération. Grâce à une dynamique partenariale forte et une attention constante portée aux besoins des usagers, les mobilités du quotidien deviennent de plus en plus intégrées et performantes.



Conférence de presse lancement de la carte des sentiers de Castelloubon 10/06/2024

PROMOTION TOURISTIQUE

L'année 2024 est dans le prolongement de l'année 2023. Les projets portés en 2023 ont continué à se concrétiser. Deux commissions tourisme ont eu lieu et ont permis de valider les propositions faites.

Un groupe de travail a été mis en place pour travailler sur un des sujets du projet de territoire : L'itinérance sur le gave de Pau en collaboration étroite avec la Communauté de Communes du Pays de Nay.

L'office de tourisme intercommunal a continué à diversifier sa promotion. La carte de randonnée de Castelloubon a vu le jour en juin 2024 et un travail a été entamé sur la carte de randonnée en vallée de Batsurguère.

Une assemblée générale extraordinaire de l'Office de Tourisme Intercommunal a été préparée pour le premier semestre 2025 qui permettra encore plus d'ouvrir son action à un plus grand territoire.

Le chemin de Lourdes a vu le jour avec un balisage de la partie entre Nogaro et Maubourguet par la FFRP en mai 2024 et une inauguration prévue en 3 temps en juin 2025. Inauguration qui permettra de mettre à l'honneur les travaux effectués sur les hébergements de pèlerin notamment par la Commune d'Azereix aidée grâce au Fonds d'aide aux communes par la CATLP.

En 2024, la convention reconnaissant Lourdes au titre des « *Grands Sites Occitanie* » a été actualisée.



LES PROJETS TOURISTIQUES PORTÉS PAR LA CATLP

Le chemin de Lourdes (GR 101)

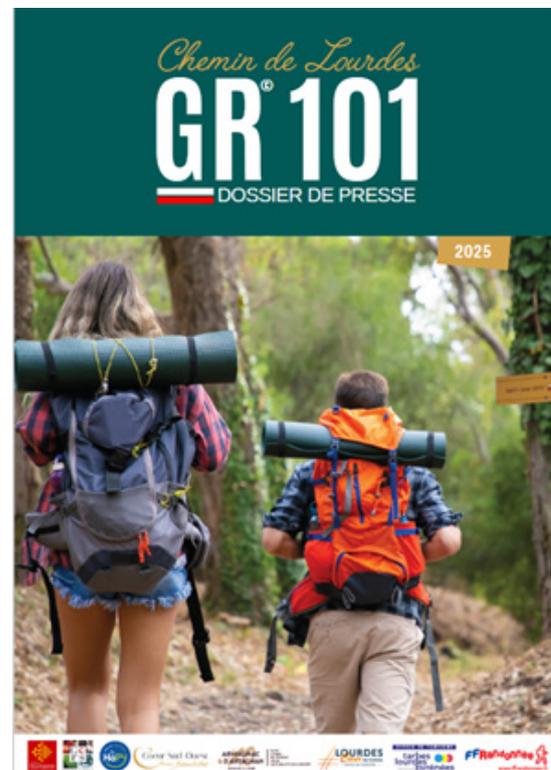
C'est un cheminement itinérant, d'une longueur de 110 km, entre vallons gersois, suivant l'Adour, rivière emblématique, forêts et coteaux, au départ de Nogaro jusqu'à Lourdes, tout en offrant une vue imprenable sur la chaîne des Pyrénées tout au long du parcours.

Ce cheminement offrira aux pèlerins une liaison vers le Chemin de Compostelle via le chemin du Puy (GR 65) et le GR 653 et une possibilité de rallier Lourdes pour ceux qui souhaitent y passer lors de leur marche.

Pour permettre cette itinérance, une extension du GR 101 a été créée entre Maubourguet et Nogaro. L'ouverture de cet itinéraire a été faite en mai 2024.

Les haltes jacquaires de Saint Lézer et Azereix ont été créées. Les travaux seront terminés en juin 2025.

Une inauguration de cet itinéraire et des hébergements sera fait en plusieurs temps (les 17 mai, 14 juin et 21 juin) en collaboration étroite avec l'office de tourisme Cœur Sud-Ouest et l'office de tourisme de Lourdes.



Le Pont des Grottes à Saint-Pé de Bigorre

Itinérance sur le gave de Pau

Un vrai projet de territoire !

Et pour se faire, la CATLP va acquérir auprès du Département la base nautique Hautes-Pyrénées Sport Nature à Saint-Pé-de-Bigorre et est sur le point de racheter le stade d'eaux vives du Pont des Grottes en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Un accompagnement par l'Agence des Pyrénées a été accordé en fin d'année pour définir le positionnement et la stratégie marketing.

Route d'Artagnan

Promotion du territoire grâce à la route des Mousquetaires. Itinérance préférentiellement à cheval, ce chemin emprunte en grande partie le GR 101 puis le chemin Henri IV (GR 782).



LES ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Développement touristique

En 2024, l'office de tourisme intercommunal a continué la création de cartes de randonnée sur le territoire de l'Agglomération. Cette année, les circuits de la vallée de Batsurguère ont été réétudiés. La nouvelle carte sera prête pour juin 2025.

L'office de tourisme a fait, cette année, la conception de l'exposition « Echos de la forêt de Saint-Pé »



Animations organisées par l'office de tourisme intercommunal en 2024

- Randonnées de l'été en partenariat avec le syndicat des accompagnateurs en montagne et la réserve du Pibeste : 6 sorties et 70 participants pour « Les côtelettes étoilées » / 5 sorties et 51 participants pour la « Découverte du sentier karstique »
- Visite de l'église avec 44 après-midi d'ouverture sur l'été et 1343 visiteurs accueillis
- Route de la transhumance : 130 repas servis au Mousqué en partenariat avec O' Fil des Cèdres
- Visite du village et de l'église les mardis soirs de l'été avec une guide conférencière : 5 sorties et 143 participants.

Promotion touristique et communication de l'office de tourisme intercommunal en 2024

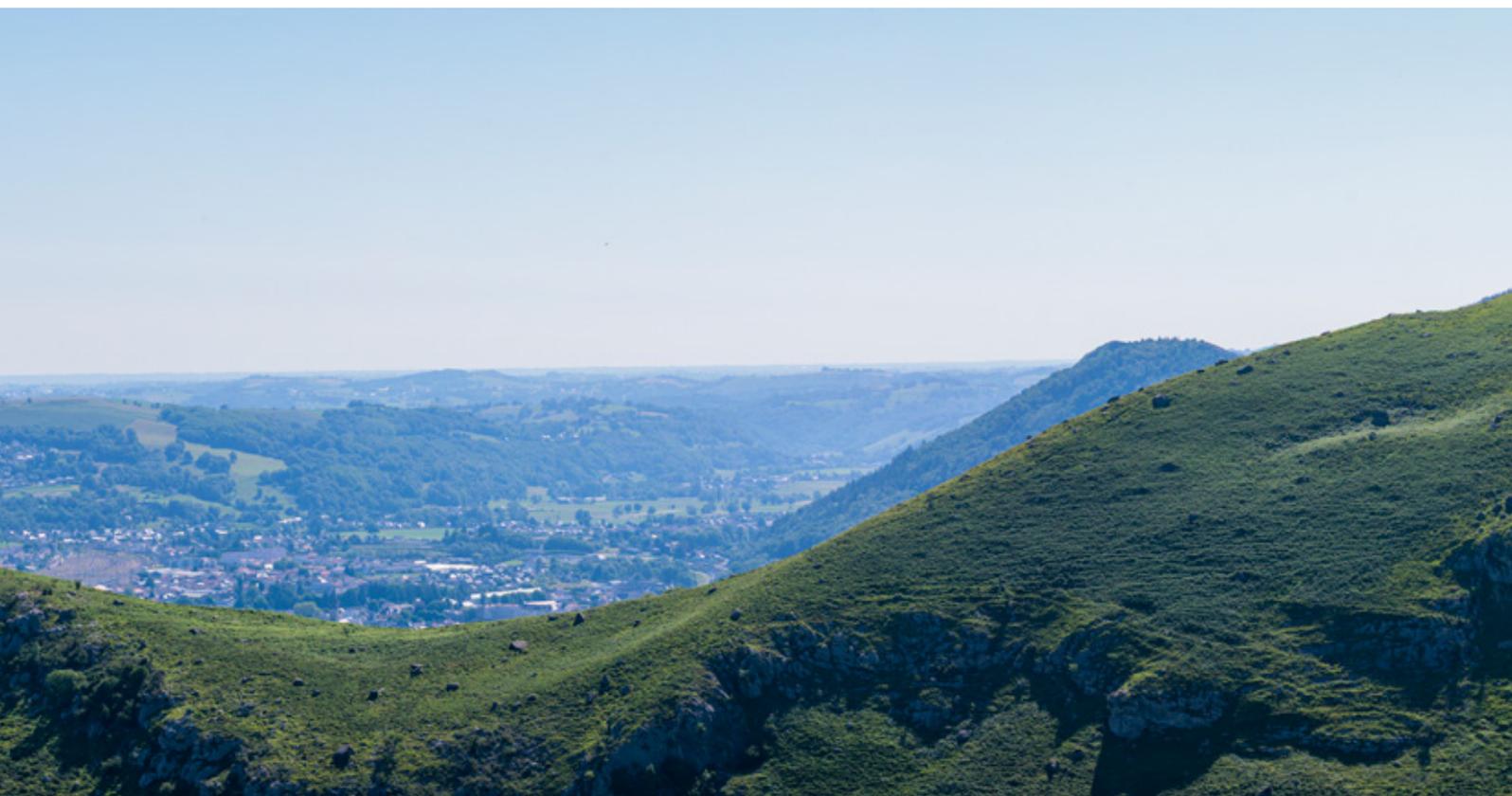
En 2024, la promotion est faite grâce à des parutions dans les différents guides été des journaux locaux :

- Une demi page dans le « guide été de la semaine des Pyrénées »
- Une demi page dans le « Guide été Bigorre Mag »
- 1 page dans le « guide été de la Dépêche du Midi »

L'OT intercommunal anime aussi un site internet (20 000 connexions), une page facebook (3600 followers) et une page Instagram (1034 followers).

Les éditions portées par l'OT intercommunal sont de plusieurs ordre :

- Guide touristique : 1500 exemplaires,
- Plan du village de Saint-Pé-de-Bigorre et carte : 2000 exemplaires,
- Flyer « Randonnées de l'été à Saint-Pé, Batsurguère et Castelloubon » : 1500 exemplaires,
- Flyer « Saint Pé aux lanternes » : 1000 exemplaires,
- Flyer sentier karstique : 2000 exemplaires





RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conservatoire Henri Duparc, service public d'éducation artistique, se donne comme principe premier la pratique et l'étude des arts musicaux et chorégraphiques, par l'exploration sensible et pluridisciplinaire des contenus, de toutes esthétiques, des arts de la scène et du spectacle vivant.

LE FONCTIONNEMENT GENERAL

La structuration du réseau s'est poursuivie par la clarification de son fonctionnement administratif (nouvel organigramme) et pédagogique (projet pédagogique du réseau). Pour ce réseau d'enseignement artistique, une « stratégie » et des « priorités » ont été validées pour le cycle 2024-2030. Tête de pont de ce réseau, le Conservatoire de Tarbes a été renouvelé comme établissement à rayonnement départemental.

Le Personnel

Les mouvements

- Départs : 3 professeurs (accompagnateur – Fm – Saxophone)
- Arrivées : 3 professeurs (accompagnateur – Fm – Saxophone)
- Une agent administrative « scolarité Danse & bibliothèque »
- Une agent technique « encadrement »
- Les effectifs
- Personnel pédagogique : 65 agents
- Personnel administratif & technique : 21 agents

Réseau des Enseignements Artistiques CATLP Budget 2024 - Fonctionnement

Chapitre	Budget primitif
----------	-----------------

Fournitures, contrats de prestation, frais d'entretien	479 835,00 €
Dépenses de personnel	3 581 198,00 €
Licences et logiciels	21 100,00 €
Total	4 082 133,00 €

Coût à charge de la CATLP : 3 593 948 €
(Recettes 2024 : 488 185 €)

Les élèves & usagers

Répartition géographique des élèves du « Réseau des enseignements artistiques »

Agglomération TLP : **976**

Autres communes du 65 : **142**

Région Occitanie : **65**

Région Aquitaine : **32**

Total inscrits : 1215

Interventions en milieu scolaire (IMS):
390 élèves et interventions : 533 élèves

Fonctionnement général

Renforcement du pôle scolarité et du pôle médiathèque

Une collègue positionnée sur des missions d'encadrement a été redéployée sur les pôles scolarité et médiathèque.



Mise en place des « réinscriptions en ligne »

Première étape vers la dématérialisation complète des démarches administratives, notre public a pu se réinscrire « en ligne ». Ce processus a été préparé très méticuleusement par nos équipes administratives

L'ENSEIGNEMENT

Mise en place d'un « schéma des pratiques collectives »

Le schéma des pratiques collectives a été repensé pour permettre à chaque élève - sur un seul et même créneau horaire - de jouer une partie de l'année en « musique de chambre » et l'autre partie de l'année en « orchestre ». Par ailleurs, pour tous les élèves collégiens et lycéens, le lien avec la pratique vocale en chœur est favorisé par l'organisation de deux courtes sessions : tout début et toute fin d'année.

Mise en place d'une nomenclature commune des cursus entre Conservatoire & Écoles de Musique

Par soucis de cohérence, il a été décidé d'appliquer les mêmes dénominations pour les cursus de nos élèves. Qu'ils soient élèves du conservatoire ou élèves de écoles de musique communautaires. La première année du cursus commence pour tous les jeunes élèves dès l'entrée des apprentissages après l'éveil et l'initiation. Exit la notion d'initiation 2 pour la musique.

Partenariats Éducation Nationale « formalisés »

De longue date, le conservatoire mène de nombreuses actions avec le partenaire Éducation Nationale. Deux registres nous mobilisent particulièrement :

- Orchestres A l'École - 4 dispositifs
- Classes Cham & Chad - 2 dispositifs

Pour l'ensemble de ces dispositifs, toutes les conventions viennent d'être mises à jour.

LA DIFFUSION

Une saison de concerts conçue comme « levier pédagogique » :

Huit concerts professionnels constituent la saison du conservatoire :

- Trois concerts à la rencontre du territoire
- Cinq concerts professionnels

La programmation a été confiée à un « **comité de programmation** » dont la mission consiste à programmer des concerts et spectacles qui prolongent le cœur de nos missions : la pédagogie.

Nous avons noté avec satisfaction que nos objectifs étaient atteints, que ce soit en termes de fréquentation qu'en termes d'intérêt pédagogique pour nos élèves.

Les partenariats avec les acteurs culturels du territoire

- Avec le Celtic Pub (Tarbes)
- Avec le CRR de Toulouse – le CRR de Pau
- Avec le Musée de la Déportation et de la Résistance de Tarbes
- Avec l'École Anaten de Tarbes « *Arts Narratifs & Technologies Nouvelles* »
- Avec l'École des métiers

Projet musical et d'enregistrement en situation professionnelle avec la collaboration de Sylvain Hinohalagahu musiques traditionnelles et Jérôme

Hallay MAO :

Partenariat « *Culture & Justice* »

Suite aux réunions Culture-Justice, le SPIP65 et les représentants des structures de Tarbes et Lannemezan nous ont sollicités pour la mise en place de projets musicaux :

- Collaboration avec Maison d'Arrêt de Tarbes, dans le cadre du dispositif Education Nationale « Dis-moi dix mots »,

- Avec le Festival « Tarba en Canta »

Résidences d'artistes et classes de maîtres

- Benoît Sourisse, jazz et musiques improvisées
- Marion Castaillet, danse contemporaine
- Jean-Christophe Pitard-Bouet, danse classique
- Stéphanie Bonnetot, danse contemporaine
- Fabien Duscombs, Jazz
- Chadrack Angela, percussions africaines
- Jean-Claude Gérard, flûte traversière
- Stéphanie Fuster, danse flamenco
- Anne le Bozec, piano
- Ricardo Moyano, guitare
- Gregorio Robino, violoncelle

Classes de maître :

- Groupe Aquaserge, guitare, vents, percussions
- Michaël Vidal, musiques traditionnelles
- Carole Bruère-Garbarg, violon et musique de chambre

Spectacles des élèves du Conservatoire

- À l'Ensemble Instrumental de Tarbes
- Nuit des conservatoires - Comédie musicale autour de Faust
- Concert des orchestres à cordes
- Concert caritatif « ADH 65 », Eglise Sainte-Thérèse de Tarbes
- Concert de musique de chambre mandoline, guitare, harpe et la classe de guitare du CRR de Toulouse
- Participation au Carnaval Bigourdan, Tarbes (Tarbes Animations)
- Concert Harmonie « *Hommage à Nougaro* », Théâtre des Nouveautés à Tarbes
- Semaine de la danse
- Participation à la 45^{ème} Hesteyade de Bigorre
- Concerts du département de musiques traditionnelles (course La Passem, Nuit du Rondeau, concert de Noël Orignac)
- Projet « improvisation libre » musique et danse
- Concert du Big Band pour la Nuit au Musée, Ecole Victor Hugo à Tarbes
- Concert pour le passage de la Flamme Olympique, Lac de L'Arrêt-Darré
- Ciné-concert classe d'écriture
- Audition de la classe d'orgue, Cathédrale de Lescar
- Festival des miniatures pluridisciplinaire
- Echange avec la classe de clarinette de l'Ecole de musique d'Auch

- Participation au Festival « Tarba en Canta »
- Participation à la Fête de la musique
- Participation au Festival Jazz à Luz
- Participation à « Culture au Jardin »
- Concert-examen de musique de chambre
- Concert Orchestre A l'Ecole Cuivres & Cordes
- Concert des classes CHAM
- Concerts des chœurs et classes de chant choral
- Concert du département de Musique Ancienne
- Bal traditionnel et renaissance
- Concert de fin d'année « Jazz et musiques improvisées »
- Concerts des ensembles Happy Quintet', Happy Brass', Happy Sax'
- « La rentrée en musique »
- Journées du Patrimoine
- 15^{ème} Académie d'orchestre : avec les élèves CRR Bayonne, CRD Pau, Les Landes, Agen, Tarbes
- Audition « la machine à remonter le temps », ECLA Aureilhan
- Cérémonie du 11 novembre, Séméac
- Concert de la Sainte-Cécile, Bénac
- Concert de Noël cuivres anciens, ensemble musical et chœur Arboscello, Aureilhan et Montespan
- Auditions au CAC de Séméac :
- Audition « Voyage en Amériques »
- Audition « La fête des familles »
- Concert de Noël pluridisciplinaire
- Audition « Les cuivres et leurs invités »

Diffusion professionnelle - concerts scolaires

Musiques traditionnelles avec Michaël Vidal et Dylan James

19 janvier – concert scolaire et tout public

Duo ExplOreR (création) mandoline-piano

Avec les professeurs du Réseau

28 février - concert tout public

« Le Conservatoire à la rencontre du Territoire » - 3 concerts tout public et rencontres avec les écoles

Avec les Professeurs du Réseau

- Ecco l'Echo, musique ancienne - voix, cornet à bouquin, violoncelle, orgue - 6 septembre – Eglise de Sère-Lanso
- Autour de Franck Zappa, rock, jazz et musique contemporaine - percussions, contrebasse, piano, batterie, trompette, guitare - 27 septembre – Salle des Fêtes de Luquet
- *De Madrid à Saint-Petersbourg* - Duo piano/violoncelle - 4 octobre – Salle des Fêtes de Gayan

Autour du Centenaire de Gabriel Fauré (1845-1924)

- Concerts commentés - avec les professeurs du Réseau - 18 octobre – Auditorium G. Fauré
- Concerts “Mélodies Fauré” - duo Anne Le Bozec, piano – Victoire Bunel, voix - 22 novembre – Auditorium G. Fauré

Concerts “Pierre et le Loup” Prokofiev/Bériot

Avec les professeurs du Réseau



EN RÉSUMÉ : 2023, C'EST

- *Le Conservatoire renouvelé par le Ministère de la Culture comme établissement à « rayonnement départemental »*
- *Un renforcement du pôle scolarité et médiathèque*
- *Les démarches de réinscription dématérialisées*
- *La fréquentation en forte hausse de nos « concerts professionnels »*
- *L'ensemble des conventions avec l'Éducation Nationale misent à jour*



COORDINATION CULTURELLE

Ce service est en charge de coordonner la commission des Equipements Culturels qui s'est réunie 6 fois au cours de l'année 2024.

Le service s'occupe également du suivi de relations avec le Parvis et du versement des subventions au titre du fonctionnement (522 000 € pour 2024) et de l'investissement (140 000 € accordé en 2024). Mais également de l'ensemble des charges à régler au titre du transfert des équipements culturels (Lecture Publique et Enseignements Artistiques).

LES OBJECTIFS

Coopération

Assurer une meilleure coopération entre les services supports de la collectivité (services RH, finance, technique...) et la Direction des Equipements culturels.

Simplification

Centraliser les diverses demandes, de fluidifier les échanges, de réduire le nombre d'interlocuteurs.

Coordination

Coordonner les actions et les projets entre les Equipements Culturels d'Agglomération.

Diffusion

Collaborer avec les communes du périmètre pour développer et promouvoir l'offre des Equipements Culturels d'Agglomération.

L'ITINÉRANCE CULTURELLE

L'itinérance culturelle désormais compétence de l'Agglomération TLP depuis 2023 poursuit sa vocation initiale en l'enrichissant.

Il s'agit de

- Porter une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire communautaire
- Faire découvrir le spectacle vivant, la musique, la danse, l'art : donner envie de culture,
- Soutenir le tissu culturel de l'agglomération : encourager la création sous toutes ses formes, aider à la diffusion,
- Mieux faire connaître les lieux de culture de l'agglomération, promouvoir une offre riche, dense, éclectique : musées, salles de spectacles, Conservatoire, Médiathèques

Les résultats depuis deux ans sont déjà très encourageants. Les élus des communes tout comme les compagnies font état de leur satisfaction et de leur engouement pour cette démarche.



26 communes
2 000 spectateurs
6 compagnies
11 concerts
4 bals
3 ateliers
16 représentations théâtrales
250 scolaires
50 participations aux ateliers de 11 à 80 ans
135 comédiens amateurs
 Le budget total des deux premiers appels à projets est de **67 700 €**

19 établissements culturels (Le Réseau des Enseignements Artistiques : 1 Conservatoire et 7 écoles de musique / Le Réseau de Lecture Publique : 2 Médiathèques, 8 Bibliothèques et 1 Ludothèque)



FINANCES

Comptes administratifs 2024

Un budget 2024 construit dans un contexte, encore une fois, difficile

Lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023, les élus de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont voté le budget primitif pour l'année 2024.

Le budget primitif 2024 se compose d'un budget principal et de 13 budgets annexes classés en 3 grandes catégories : les opérations économiques, la distribution de l'eau, l'assainissement et le Transport.

Le budget primitif du budget principal 2024 a été voté à l'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 108 279 765 €.

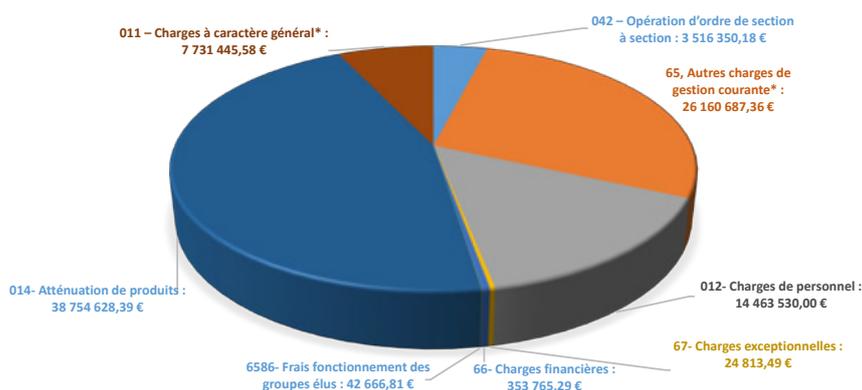
COMPTE ADMINISTRATIF EXÉCUTION DU BUDGET 2024

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, les dépenses de fonctionnement (rattachement compris) :

Budgété : 96 459 333 €

Réalisé : 91 047 887 € dont 479 907 € de rattachements
soit un taux de réalisation de **94,39 %**



La section de fonctionnement dégage, donc, un excédent de 5 291 626 € auquel il convient d'ajouter à l'excédent de l'exercice précédent soit 6 808 572 € pour obtenir un excédent cumulé de fonctionnement de 12 100 198 €.

Ces recettes se composent principalement :

Des impôts et taxes pour 32 069 269 € ;

De la fiscalité locale pour 43 411 921 € ;

Des dotations et des participations pour 15 612 544 €. Outre le remboursement du FCTVA pour un montant de 46 802 €, les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 3 585 132 € et la dotation de compensation pour 8 181 411 € et d'autre part, les allocations compensations de la Taxe d'habitation et de la Cotisation foncière des entreprises pour un montant total de 3 077 392 €.

Des produits des services pour un montant total de 2 231 254 €. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs pour 545 415 €, des services culturels pour 229 883 €, des remboursements du personnel mis à disposition et de frais pour 1 263 641 €.

Le **reste des recettes** provient, des atténuations de charges pour 12 843 €, des autres produits des gestion pour 507 505 €, des produits exceptionnels pour 15 026 €, et des opérations d'ordre pour 2 459 136 €.

LE BUDGET PRINCIPAL

Ces dépenses se composent principalement : Des atténuations de produits pour 38 754 628 €. Ces atténuations comprennent le **reversement de l'attribution de compensation** (26 806 640 €) aux communes membres, le FNGIR - le fond national de garantie de la réforme de la taxe professionnelle - (11 628 364 €), des reversements de fiscalité pour un montant de 267 565 € (reversement compensation TVA dans le cadre de la compensation TH), et des dégrèvements de fiscalité pour un montant de 52 059 € (GEMAPI et TASCOM).

Des charges du personnel 14 463 530 € ;

Des dépenses à caractère général pour 7 731 445 € y compris les rattachements pour 459 912 € ;

D'autres charges de gestion courante pour 26 160 687 € ;

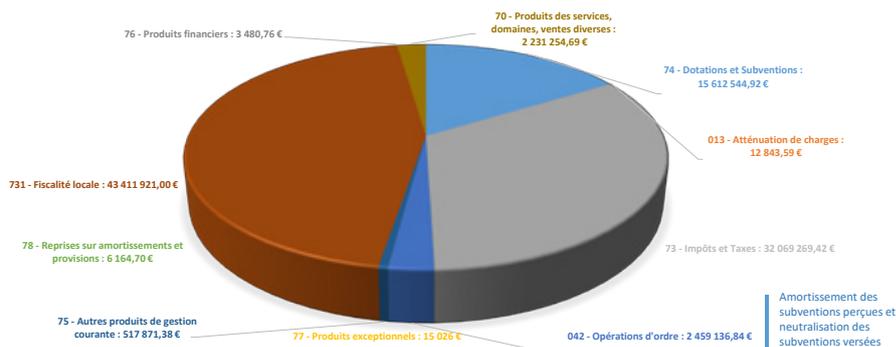
Enfin les autres dépenses de fonctionnement se composent principalement, des **frais de fonctionnement des groupes d'élus** pour un montant de 42 666 €, des charges d'intérêts pour 353 765 €, des charges exceptionnelles (chap. 67) pour 27 813 €, et de l'amortissement des immobilisations et des cessions d'actifs (chap. 042) pour 3 516 350 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2024, les recettes de fonctionnement :

Budgété : 96 353 658 €

Réalisé : 96 339 513 € dont 61 959 € de rattachement
soit un taux de réalisation de **99,99 %**



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

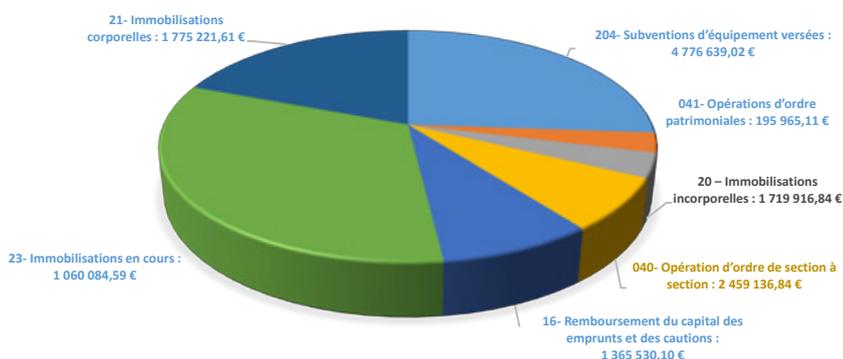
Pour l'exercice 2024, les dépenses de d'investissement :

Budgété : 21 667 285 €

Réalisé : 13 352 494 €

soit un taux de réalisation de **61.63 %**

Reste à réaliser : 2 028 693 €



Ces dépenses se composent principalement : **Des dépenses d'équipement** pour un montant de 9 331 862 €.

Les autres dépenses d'investissement sont liées **au remboursement du capital de la dette** pour 1 353 120 € et de cautions pour 12 410 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil, et à des opérations d'ordre pour un montant de 2 459 136 € qui est la contrepartie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues, neutralisation des subventions d'équipement versées et cessions d'actifs et des opérations patrimoniales pour 195 965 €.

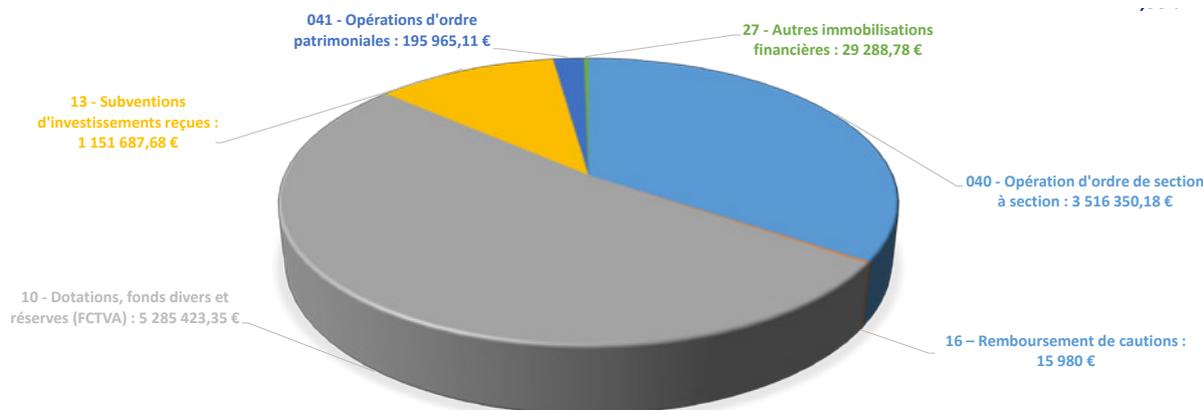
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2024, les recettes de d'investissement :

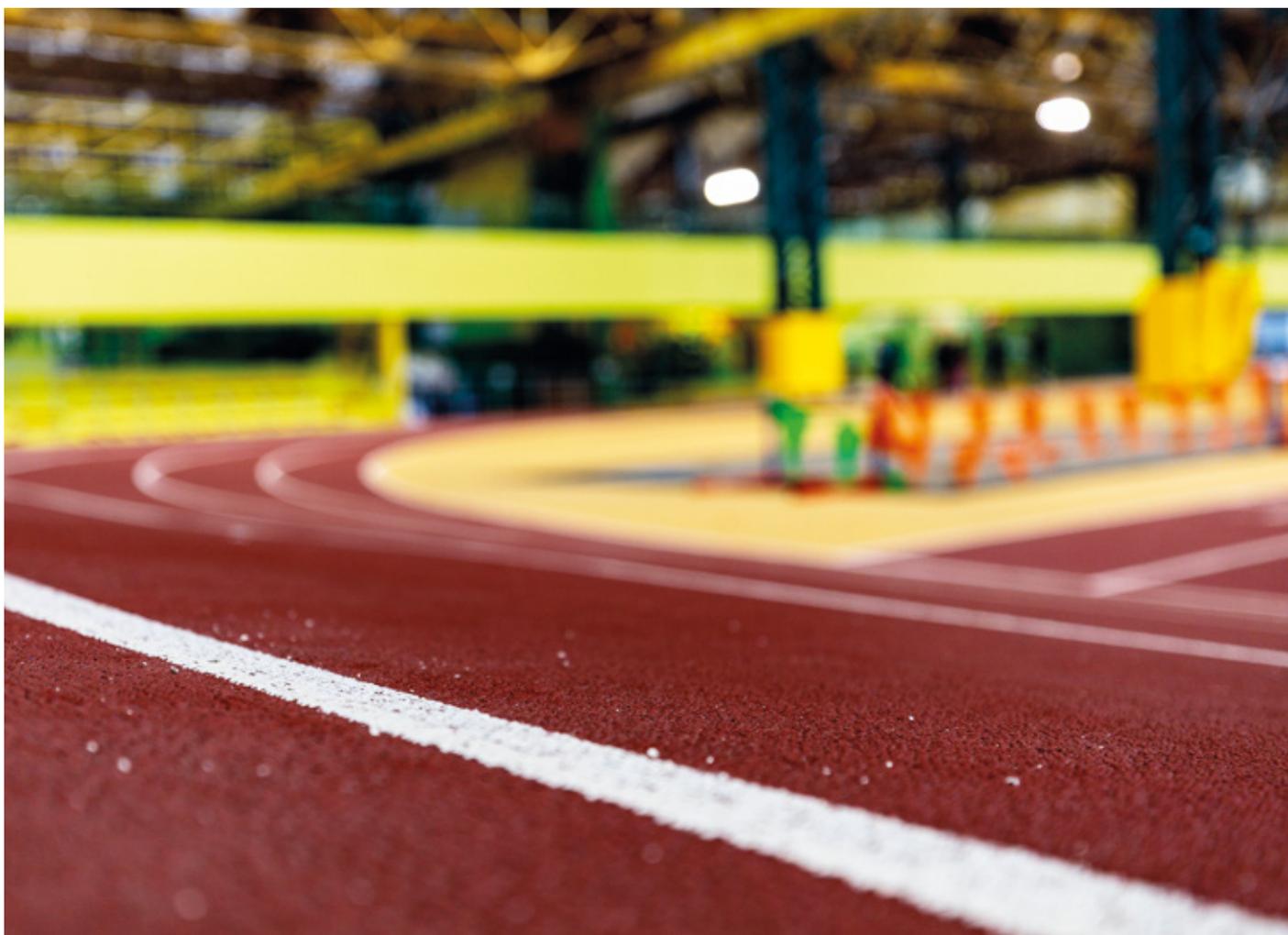
Budgété : 24 517 502 €

Réalisé : 10 187 695 €

soit un taux de réalisation de plus de **41.55 %**



Les recettes se composent principalement de **subventions d'investissement** perçues pour 1 151 687 € dont 549 000 € pour l'Usine, du FCTVA pour 346 714 €, de **l'affectation du résultat** pour 4 938 709 €, des **cautions encaissées** pour 15 980 €, du **remboursement** par le SIMAJE et le SYMAT de la quote-part des emprunts non transférés pour 22 288 €, des **opérations d'ordre** pour l'amortissement et des **cessions de l'actif** pour 3 516 350 € et des **opérations patrimoniales** pour 195 965 €.



LES BUDGETS ANNEXES (BA)

(soumis à la tva, les montants sont exprimés HT)

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de 10 budgets annexes : Hôtels d'entreprises, Coopérative l'Haricot Tarbais, Location des Téléports et location d'immeubles, Gestion de l'eau, Gestion de l'assainissement, Parc d'activités des Pyrènes, ZAC Ecomparc, ZA du Gabas et de St Pé, ZAC CAP Aéro, Aménagement du Parc de l'Adour.

BUDGETS ANNEXES 2024					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS BA
	BUDGETÉ °	REALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2024
FONCTIONNEMENT	46 628 144,59 €	39 837 732,66 €	42 100 644,29 €	41 071 263,85 €	1 223 531,19 €
INVESTISSEMENT	22 820 299,66 €	11 255 912,32 €	39 541 946,60 €	14 911 298,32 €	3 655 386,00 €



LECTURE PUBLIQUE

Mise en place de la navette documentaire interbibliothèques et élaboration du Schéma de développement du réseau de lecture publique sont les projets structurants de 2024. Ils confortent l'esprit « réseau » en développant des pratiques professionnelles mutualisées



Fête du jeu / Odos Juin 2024

S'ADAPTER POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES USAGERS

Le réseau de lecture publique s'inscrit dans une perspective dynamique avec une augmentation des usagers individuels et des organismes fréquentant les 11 établissements.



Partir en Livre / Tarbes Juin 2024

Quelques chiffres :

17 632 usagers individuels soit 14.5% de la population de la CATLP
+7.6% par rapport à 2023.

506 093 documents prêtés dans l'année (+3% par rapport à 2023).

+ de 683 organismes (écoles, crèches, associations..)

ZOOM SUR...

LES ACTIONS 2024

La mise en œuvre d'une navette documentaire inter-établissements

Dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture signé entre la CATLP et la Drac Occitanie, le réseau de lecture publique a été accompagné financièrement pour se doter d'un service de navette documentaire permettant la circulation des documents. Réserver, emprunter, restituer les documents dans tous les établissements du réseau de lecture publique de la CATLP est possible depuis le mois de mars 2024.

Depuis sa mise en service, un nombre croissant d'utilisateurs recourent à la navette pour acheminer un document dans leur bibliothèque de proximité. De 1500 documents ayant transités au démarrage, le service en a traité plus de 5 000 en octobre 2024. Pour l'année 2024, un total de 43 500 documents ont circulé entre les établissements.

Grâce à ce service, les bibliothécaires mutualisent davantage leurs achats et se concertent pour diversifier leurs collections et ainsi offrir un catalogue le plus large possible à la population.

Le schéma de développement, un document-cadre inscrit dans la loi du 21/12/21 relative aux bibliothèques pour structurer le service de lecture publique

Une réflexion sur la desserte territoriale de lecture publique a été menée par la direction à partir de l'état des lieux de la lecture publique réalisé en 2021 par le cabinet ABCD et s'appuyant sur l'armature territoriale du SCOT. Cette analyse a permis de repérer les zones blanches, les modes de desserte les plus adéquats et la nécessaire collaboration avec la médiathèque départementale.

En parallèle, des groupes de travail avec les équipes des établissements ont fait émerger les actions à développer pour un service efficient à la population. Un document finalisé sera présenté en 2025 pour validation par le conseil communautaire.

FUTURE MÉDIATHÈQUE

Le conseil communautaire a délibéré en juin 2024 pour adopter l'avant-projet définitif établi par le cabinet d'architecte l'Atelier King Kong et permettre le dépôt de la demande de subvention dans le cadre de la dotation générale de décentralisation auprès du ministère de la culture et des autres collectivités. Le permis de construire a été délivré en décembre 2024.



La médiation au cœur du métier de bibliothécaire et ludothécaire

Rencontres d'auteurs, programmation culturelle, ateliers et accueil des groupes font partie des activités quotidiennes des professionnels du réseau de lecture publique. La médiation est aujourd'hui l'une des composantes primordiales du métier de bibliothécaire et ludothécaire pour attirer de nouveaux publics et sensibiliser notamment les plus jeunes au plaisir de lire et de jouer.

Les chiffres de la médiation en direction du jeune public :

736 classes accueillies : 76 groupes « Petite Enfance », 155 accueils de groupes d'enfants/jeunes du champ médico-social

Fréquentation saison culturelle

3500 participants (2000 en 2023) pour 186 animations tout public, 15 auteurs accueillis.

Mise en œuvre d'une offre de ressources numériques

Tout inscrit d'une bibliothèque sur le département des Hautes-Pyrénées se voit offrir, dès juin 2024, une accessibilité aux ressources numériques de cinéma, presse, auto-formation, livres via la plateforme « mamediathequenumerique65.fr ». Cette offre a été rendue possible grâce à une convention entre la médiathèque départementale et le réseau de lecture publique de la CATLP.

Statistiques de fréquentation des ressources numériques :

663 comptes ouverts sur la plateforme cinéma permettant de regarder un large éventail de films.

230 usagers par mois empruntent des livres numériques.

4000 connexions par mois pour la consultation de la presse en ligne via l'application Cafeyn.

780 connexions par mois pour s'autoformer grâce à l'application Toutapprendre.



EN RÉSUMÉ : 2024, C'EST

La mise en œuvre de la navette documentaire interbibliothèques plébiscitée par nos usagers.

L'élaboration du schéma de développement de la lecture publique.

Les délibérations prises pour valider l'avant-projet définitif de la réhabilitation du bâtiment 111 de l' Arsenal en médiathèque d'agglomération et la demande de subvention auprès du Ministère de la culture.



Réception de la flamme Olympique à l'Usine / mai 2024

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

TOUJOURS PLUS HAUT

L'USINE DES SPORTS

Cet équipement sportif, situé au niveau du quartier de l'Arsenal à Tarbes, a également connu une activité importante pendant l'année 2024.

Un moment fort : le passage de la flamme olympique

Dans le cadre du passage de la flamme olympique dans le département le 19 mai 2024, l'Usine a joué un rôle central, en devenant le théâtre d'un moment symbolique fort. En raison de conditions atmosphériques défavorables, c'est finalement au sein même de ce complexe que le chaudron olympique a pu être allumé offrant ainsi un magnifique spectacle.

Les autres faits marquants :

La CATLP est labellisée « *Terre de jeux 2024* ». À cette occasion, une rencontre inter-école a été organisée les 17 et 18 juin au sein du complexe. 800 enfants provenant des écoles de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées ont pu pratiquer différents sports tels que l'athlétisme, le basket, l'escalade et le handball sur 4 demi-journées.

L'USINE DES SPORTS ESCALADE

Au niveau de la fréquentation, **25 000** passages de grimpeurs ont été comptabilisés lors de cette année 2024 et plus d'une centaine d'enfants ont été accueillis lors des stages découvertes pendant les vacances scolaires.

En ce qui concerne les compétitions, deux événements importants ont eu lieu au cours de cette année :

- Un Triple Championnat de France en mars 2024 avec 140 grimpeurs pour le sport adapté, 20 participants pour la para-escalade, 60 athlètes pour la vitesse jeune
- le Championnat de France séniors de difficulté d'escalade en mai 2024 qui a réuni 1000 personnes pour les finales.

L'USINE DES SPORTS ATHLETISME

1 stage de la ligue Occitanie a eu lieu sur le pôle athlétisme de l'Usine du 23 au 26 octobre 2024 avec 40 athlètes et 10 encadrants.

4 épreuves de niveau régional ainsi que 4 compétitions départementales se sont déroulées dans cet équipement sportif.



Championnat de France



LES PISCINES DE L'AGGLOMÉRATION

Fréquentation annuelle

274 056 utilisateurs

Centre nautique Paul Boyrie

140 096 utilisateurs

Scolaires : 31 809 / Public : 82 795 / Clubs : 25 492

Piscine Tournesol

21 927 utilisateurs

Scolaires : 11 968 / Clubs : 9 959

Complexe aquatique de Lourdes

97 558 utilisateurs

Scolaires : 16 525 / Public : 58 115 / Clubs : 19 503
Espace bien-être : 3 415

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), & LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES.

Les piscines de l'agglomération attirent un large public qu'il soit individuel, scolaire ou issu du tissu associatif, provenant des différentes communes de l'espace communautaire.

Les installations aquatiques de la collectivité sont accessibles à tous les usagers et bénéficient d'une attention particulière en matière de maintenance, de gestion et de modernisation, dans le but d'assurer un accueil de qualité, un confort optimal et un cadre propice à la pratique d'activités diversifiées.

Ces équipements sportifs proposent une offre étendue avec la natation scolaire (de la maternelle à l'université), la natation sportive (waterpolo, natation synchronisée) ainsi que d'autres disciplines telles que le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, sans oublier les activités aquatiques de détente ou d'entretien physique.

Les faits marquants

Au centre Nautique Paul Boyrie :

- Championnats de France Élite de sauvetage du 29 mars au 31 avril 2024,
- Meeting international « 31^{ème} Nautique » du 3 au 5 mai 2024 rassemblant plus de 400 nageurs.
- Les MNS ont mis en place des animations pour octobre rose, novembre et le téléthon.
- A l'occasion du big aqua Friday, une aquagym gratuite en musique est proposée chaque 1^{er} vendredi du mois.

Au complexe aquatique de Lourdes :

- 2 compétitions départementales en avril et novembre 2024,
- Gala de danse synchronisée dans la soirée du 15 juin 2024.

À noter que ces deux équipements sportifs proposent l'activité des bébés nageurs.

LA MAISON DE L'ESCRIME

Maxime PIANFETTI, médaillé de bronze en sabre par équipe lors des JO de Paris 2024 et licencié à l'Amicale Tarbaise d'Escrime a été célébré sur ses terres d'entraînement le 20 septembre 2024.

Les 9 et 10 mars 2024, les meilleures sabreuses et sabreurs catégorie moins de 17 ans de l'hexagone étaient réunis à l'occasion du **Sabre d'or**. Cette compétition a déjà permis de révéler de nombreux talents.

Deux compétitions régionales ont également été disputées en octobre et novembre 2024.

Stages organisés :

- Un stage international pour les moins de 13 ans en août 2024,
- Un stage national de l'Institut de Formation de la Fédération Française d'Escrime en octobre 2024.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Cet équipement sportif est le lieu d'entraînement des clubs de l'agglomération (karaté, judo, yoseikan budo, aikido...). Des stages sont régulièrement organisés avec des experts de renom.

Les compétitions organisées en 2024 :

Karaté : 4 février 2024 « Open Régional de Yoseikan Budo » / Les 23 et 24 mars 2024 Championnat de France de Karaté Universitaire / 27 avril 2024 « Open de Karaté Combat ».

Judo : 26 et 27 Octobre 2024 : Tournoi des Cimes, 721 athlètes, 10 régions de toute la France représentées.



Réception de Maxime Pianfetti médaillé aux JO 2024 d'escrime

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Ce champ de courses a été le théâtre de 8 réunions télévisées avec enjeux en 2024 : 5 de niveau national et 3 de niveau régional. Cet équipement abrite un parcours de golf qui comprend 9 trous. Une convention de gestion du site est mise en place avec la commune de Laloubère afin de définir une répartition des tâches.



LES PISTES DE DESCENTE VTT DU PIC DU JER :

En 2024 la CATLP est devenue propriétaire de 3 pistes de descente VTT au Pic du Jer à Lourdes : Une piste bleue de 4 kilomètres pour les pratiquants initiés, une piste rouge de 3 kilomètres pour les confirmés et une piste noire technique et engagée, réservée aux pratiquants experts d'une longueur de 2 kilomètres. Le championnat d'occitanie enduro de VTT a emprunté ces pistes de descente le 20 avril 2024.



ENVIRONNEMENT

La CATLP a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants : la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE :

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations. La CATLP a 13 points de livraisons de gaz naturel pour 5.2GWh de consommation (source DEEPKI) et 78 points de comptage d'électricité pour 4.2GWh de consommation (source DEEPKI).

Pour renforcer le suivi des consommations de la CATLP, et des 86 communes membres, et apporter des conseils dans le domaine de l'énergie, un Conseiller en Energie Partagé (CEP) a débuté ses missions au sein du service Environnement le 1^{er} septembre 2022. Ce poste est financé par l'ADEME.

Deux clubs énergies supplémentaires ont vu le jour sur les sujets suivants :

- Le premier sur les Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) et le groupement d'achat d'énergies ;
- Le second sur les Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

Après régularisation des fournisseurs d'énergies sur différents sites, nous avons consommé en 2024, 9792 MWh, soit 842 MWh de plus par rapport à 2023 (+9% de consommations) pour un coût global de 1778 k€, inférieur de 385 k€ par rapport à 2023 (-18% de coûts).

Les actions complémentaires mises en œuvre au cours de l'année pour poursuivre celles engagées depuis la fin de l'année 2022 :

- Mise en place d'une gestion technique centralisée au Téléport 3 permettant d'affiner la programmation des horaires d'occupation du site ;
- Mise en place de déstratificateur d'air sur la médiathèque de Lourdes

En sus, le CEP assure des conseils aux communes, de la sensibilisation aux collectivités par le biais de clubs énergie et de la population, en 2024 par des soirées d'économies d'énergie.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte deux stations « fixes » : une à Tarbes et une à Lourdes.

En 2024, la qualité de l'air a été globalement bonne sur Tarbes, Lourdes Pyrénées. Les concentrations en particules en suspension PM10, en particules fines PM2,5, en dioxyde d'azote NO2 et en ozone O3 sont en diminution par rapport à 2022.

L'ensemble des seuils réglementaires relatifs à la protection de la santé sont respectés en situation de fond.

Nous avons été touchés par 3 épisodes de pollution, en avril, juillet et décembre, tous étaient liés aux particules en suspension PM10.

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT. Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence.

En 2024, sur le territoire de la CATLP, 66 757 tonnes (T) ont été collectées : 26 194 T d'ordures ménagères et de déchets assimilés (39.24%) et 40 563 T de collectes « séparées » (60.76%) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 8 697 T (21.44%) de multi matériaux (papiers et emballages), 4 220 T (10.40%) de verre, 377 T (0.93%) de biodéchets, 279 T de papier (0.69%), et 26 990 T (66.54%) d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Les faits marquants pour 2024 sont :

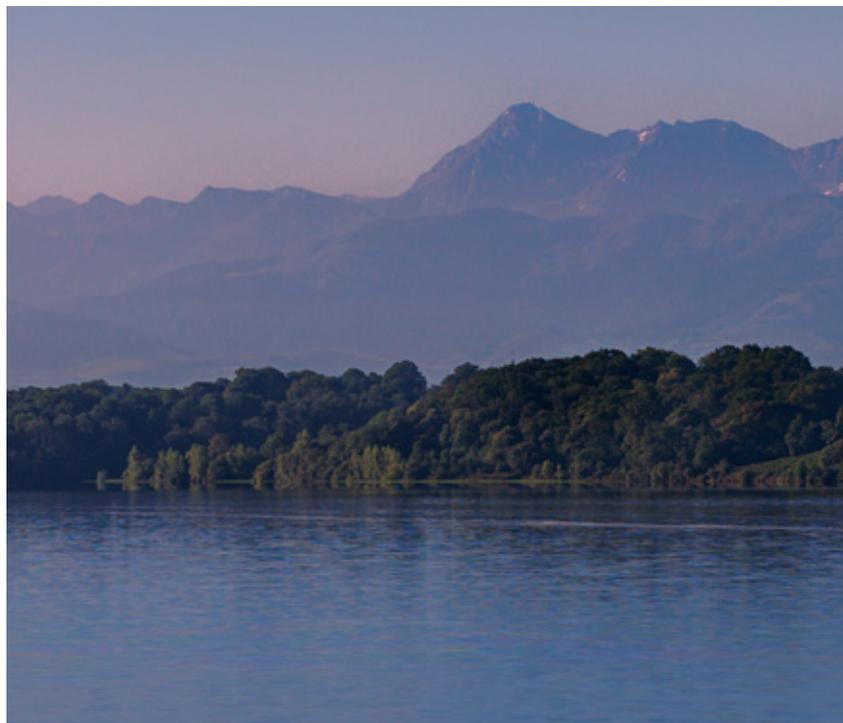
- Le nouveau report des travaux sur la déchèterie d'Aureilhan du fait de la compensation écologique de la zone humide. Une nouvelle solution technique est envisagée.
- La restitution des déchèteries de Tarbes Nord, Horgues et Juillan à la suite de leur remise en état et de la validation par la DREAL,
- La mise en place des nouvelles filières REP sur les déchèteries (Bâtiment)
- Le déploiement des solutions de tri des biodéchets pour les particuliers et les professionnels utilisant le service public de collecte des déchets. Développement du compostage individuel et collectif, de la collecte des biodéchets sur deux secteurs de Tarbes Aureilhan et Séméac et sur la ville de Lourdes avec des résultats positifs.
- L'utilisation de 2 camions électriques de collecte sur les communes de Tarbes et Lourdes
- L'alimentation en biocarburant de la flotte de véhicules qui collectent sur les territoires de Tarbes, Lourdes et du canton d'Ossun.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET), adopté en septembre 2020, vise deux objectifs : l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. Les 50 actions du PCAET couvrent tous les champs de la vie du territoire en passant de la mobilité au secteur résidentiel, au développement des énergies renouvelables ou bien encore à l'agriculture. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie nous a accompagnés depuis 2017 dans l'élaboration de ce document et en 2024 pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

En 2024, une série d'études a été mise en œuvre visant à développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CATLP avec des panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toitures des bâtiments communautaires et en valorisant la ressource géothermique de la nappe alluviale de l'Adour pour le chauffage et le rafraîchissement de ces bâtiments ; les phases opérationnelles débuteront en 2026.

Grâce à ses nombreuses actions, la CATLP a été la labellisée « Territoire Engagé pour la transition énergétique et écologique » par l'ADEME. Forts de notre expérience, nous prenons part à un programme Européen qui vise à harmoniser les pratiques et les méthodes de lutte contre le changement climatique au sein de l'Union Européenne par les collectivités locales.



2024 nous a permis d'étudier ces différents bassins et leurs fonctionnements et de réaliser des travaux notamment d'entretien « courant » ou de travaux de « réparation » suite aux crues. Plusieurs études sont menées sur les différents bassins, par exemples : inventaire des zones humides potentielles sur le Gabas, Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins de l'Adour et du Gave de Pau aval et réduction de la vulnérabilité de la ville de Lourdes sur le bassin du Gave de Pau amont.

La CATLP perçoit la taxe GeMAPI, basée sur 4 taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation pour les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises.



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La GEMAPI est une compétence qui nous a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2018. Selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1), l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2), la défense contre les inondations (item 5) et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

Dès 2017, par anticipation du sud de notre territoire, la CATLP a été compétente en GeMAPI sur les ex-communautés de communes de Batsurguère, Montaigu et Pays de Lourdes. Depuis, pour le Gave de Pau amont, cette compétence est gérée par un syndicat mixte

Puis, en 2019, la CATLP a transféré la compétence GeMAPI à trois syndicats représentant les trois autres bassins versants : Adour et affluents (dont l'Arros en 2020), Gabas et Gave de Pau aval ; nous restons compétents sur l'item n°5 pour le Gabas.





GENS DU VOYAGE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon).

La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-à ce jour), élaboré conjointement par l'Etat et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage.

Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP participe financièrement comme 8 autres EPCI du Département au fonctionnement de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) qui a été relancée en 2024, pour stimuler la sédentarisation des gens du voyage qui en font la demande.

La CATLP engage les procédures de demande d'expulsion auprès de la préfecture, sur sollicitation des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

QUELQUES DONNÉES

Chiffres clés pour les 6 aires d'accueil en télégestion en 2024 :

Nombre de jours d'occupation des 6 aires en télégestion : 32 631

Recettes d'occupation : 19 398.10 €

Recettes consommation d'eau : 21 437.78 €

Recettes consommation d'électricité : 57 773.88 €

Le bilan des occupations illicites, est préoccupant, puisqu'on relève une augmentation du nombre de caravanes, d'où une consommation d'eau et de collecte des déchets plus important au fur et à mesure des années.

À noter que le montant des consommations électriques n'est pas connu, puisque les campements illicites sont branchés illégalement sur le réseau Enedis ou chez des particuliers.

Bilan des occupations illicites sur le territoire de la CATLP :

Nombre de campements illicites : 57

Nombre de caravanes : 1121

Nb moyen de caravanes/campement : 20

Coût des travaux défensifs : 0 €

Durée moyenne de séjour : 39 jours

Montant consommation en eau : 3 769 €

Montant déchets collectés : 32 355.48 €

Total de 36 124.48 € (pour rappel, en 2023 : 82 688.29 €)

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La CATLP gère **6 aires d'accueil** situées à Bordères-sur-l'Echez (Django Reinhardt), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom).

1 aire de grands passages, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité actuelle de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes de missions évangéliques entre autres, de 30 à 100 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une à deux semaines. L'aire est également occupée dans le cadre de l'organisation du grand marché des voyageurs. Celui-ci a lieu chaque année en mars et en été, pendant 1 semaine.

1 aire tampon de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire, ouverte depuis octobre 2018, ayant une capacité d'accueil de 26 ménages, avec une moyenne de 10 ménages, a la vocation principale d'accueillir, des familles qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil, principalement pour des raisons financières. L'autre raison étant que la structure de l'aire permet un meilleur rassemblement familial. Sur Lespie, il s'agit d'un forfait global, à la semaine, dont le montant a été changé en début d'année 2023, afin de faire face au contexte économique actuel. A la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année. Il est prévu d'acquérir cette parcelle appartenant aux ASF et d'y installer un système de télégestion, au même titre que les autres aires de la CATLP, afin que les résidents paient, au réel, leurs consommations de fluides et ainsi d'en limiter le gaspillage, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

12 terrains familiaux, L'entrée dans les lieux par les ménages a eu lieu en septembre 2023. Chaque parcelle de 350 m² environ, dispose d'un local de 25 m², comprenant une pièce de vie, avec cuisine, des sanitaires, un poêle à bois. A la différence d'une aire d'accueil de gens du voyage, chaque terrain familial est clôturé et équipé de compteurs individuels (eau et électricité). Les résidents étaient issus des aires d'accueil et les ont quittées pour s'installer sur les terrains familiaux, ce qui a permis une rotation dans l'occupation des emplacements sur nos aires. Cela n'a pas entraîné de désengorgement des aires qui continuent d'afficher complet.

Observations particulières :
Aureilhan (Laborde de Loste), et Ibos (Bois du Commandeur), ne disposent pas de système de télégestion de par l'auto-sédentarisation de plusieurs groupes, ce qui n'en permet pas une gestion optimale pour le moment.

Fin 2024, le bilan est mitigé, en raison de la difficulté de quelques locataires à s'acquitter de leurs dettes concernant les loyers. Ce type d'habitation a pour vocation un rôle éducatif auprès des gens du voyage, afin que peu à peu, ils soient en mesure de vivre dans un logement « ordinaire ». Deux procédures d'expulsion pour impayés sont en cours. Deux autres ménages ont spontanément demandé à quitter leur terrain familial pour retourner vivre sur une aire d'accueil. Les difficultés de voisinage avec certains résidents ne respectant pas les lieux, la tranquillité, les règles simples du savoir vivre, le coût trop élevé du loyer, selon eux, alors qu'ils bénéficient des aides de la CAF et le montant des consommations au réel des fluides, plus élevé que sur nos aires, ont contribué à leur décision.

ÉQUIPEMENTS EN PROJET :

1 aire d'accueil Sud/ Lourdes, pour être en conformité avec le schéma départemental. La difficulté pour la CATLP est actuellement de trouver un terrain, dans le sud du département, permettant de faire réaliser cette aire d'accueil d'environ 8 emplacements.

LES PRESTATAIRES :

Pour la gestion des aires d'accueil :

Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire **VAGO** (33260 La Teste De Buch). Le dernier marché annuel, terminé fin février 2022 a été suivi d'un marché d'un an reconductible 3 fois, avec le même prestataire VAGO, pour un montant annuel de la tranche ferme de 395 923 € TTC, ce qui correspond à un montant de 11 €/jour/ménage avec une intervention de 24h/24, 365j/365. La tranche concernant les terrains familiaux, affermée fin 2023, est de 38 802 €/an, soit 8,86 €/j/terrain familial.

Prestation technique/entretien

Procéder aux entrées/sorties des résidents sur les aires y compris sur les terrains familiaux, l'entretien des espaces verts (tontes, taille, soufflage des feuilles), l'enlèvement des déchets (encombrants, déchets enlevés à la pince, déchets de brûlage aux alentours des aires, d'excréments), réparation des diverses pannes électriques ou de plomberie 24h/24, nettoyage des éléments d'assainissement (puisard, pompes de relevage, réseau d'assainissement), dératissage, rénovation (peinture, pose de panneau de polycarbonate, faïence, volige, trous dans l'enrobé), nettoyage au karcher des espaces.

Prestation administrative et gestion

Encaisser l'argent des consommations des fluides et de la taxe journalière et reverser au Trésor Public, établir les fiches d'enregistrement, réaliser les tableaux de statistiques d'occupation et d'entretien, établir les attestations à l'attention des services sociaux, ainsi que les factures à la demande des usagers, aider à résoudre les conflits avec les usagers, rappeler le règlement intérieur, rédiger les courriers et les distribuer.

Grâce au travail de suivi par le prestataire VAGO et la CATLP, le montant des travaux sur les aires d'accueil est en diminution.

En revanche, sur les aires qui ne sont pas en gestion par notre prestataire VAGO, le coût d'entretien et les consommations de fluides est en constante augmentation, alors qu'il n'y a aucune recette. Le coût moyen à la charge de la CATLP est de 10 498€/an/ménage sur les aires d'Ibos et d'Aureilhan soit 29€ par jour et par ménage, quand le prix de gestion par notre prestataire sur les aires gérées est de 6€/j/ménage.



Pour les travaux et prestations d'interventions :

Le marché annuel de travaux et de prestations, avec l'entreprise FRECHOU (65320 Tarasteix), concernant principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement, pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains, suite à des actes de vandalisme, de nettoyage avec des engins en dehors des aires d'accueil, pour des interventions liées aux gens du voyage, a été attribué en 2021 à l'entreprise FRECHOU, pour un montant annuel maximum de 156 000 € TTC. Ce marché se termine le 1^{er} mars 2025.

Pour la maintenance du système de télégestion des aires d'accueil :

Le système de télégestion en prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire. Ce système nécessite une maintenance annuelle de la part du prestataire, afin d'éviter toute défaillance, dans le cadre d'un contrat se terminant le 14 septembre 2026, le montant de cette prestation s'est élevée à 11 037.23 € pour 66 emplacements, soit 167.23 €/an/emplacement

Pour la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale :

Il s'agit de permettre aux gens du voyage de recevoir un accompagnement vers la sédentarisation, y compris vers le droit commun avec un éventail de solutions en termes d'habitat (logement dans le parc social, communal, privé, terrain nu avec caravane, rénovation de maison individuelle, accession à la propriété, auto-construction, régularisation de propriété -raccordement aux eaux usées, modification du PLU). Le marché débuté en janvier 2024 n'ayant toujours pas d'organisme bancaire affilié, aucun projet, autre que location dans les logements sociaux ne voit le jour.

EN RÉSUMÉ :

Les aires d'accueil sont bien entretenues, avec un turnover très faible de la part des gens du voyage, ce qui engendre une sédentarisation sur des aires non conçues à cet usage à la base. Le système de télégestion a permis une relation plus fluide avec les résidents et une gestion des encaissements simplifiée.

Cependant, le nombre de places restent quantitativement insuffisants au regard de ces phénomènes d'auto-sédentarisation bloquant ainsi l'accès à de nouveaux arrivants et engendrant des installations illicites.

En période estivale des grands passages et du pèlerinage à Lourdes, le phénomène prend une ampleur plus importante apportant son lot de tensions avec la population.

Une autre aire de grands passages reste toujours indispensable dans le département, pour répondre au besoin.

Les terrains familiaux sont bien appréciés par leurs résidents qui semblent s'approprier ce nouveau mode de vie. Toutefois l'adhésion aux règles simples de la collectivité concernant le tri des déchets, le paiement aux dates limites, le respect entre voisins reste très précaire.





RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE, AVANT TOUT.

LES EFFECTIFS 2024

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de 338 personnes se décomposait ainsi :

Sur le budget principal

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 240 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 63 agents.

Sur le budget annexe - Eau

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 33 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 9 agents.

Sur le budget annexe - Assainissement

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 13 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 1 agent.



MISES À DISPOSITION

Mise à disposition partielle auprès de certaines mairies de la CATLP :

4 agents de catégorie C – filière administrative
1 agent de catégorie A – filière administrative

Mise à disposition de la Mairie de Tarbes auprès de la CATLP (à compter du 1^{er} avril 2024):

1 agent de catégorie A – filière administrative, (mise à disposition partielle – 50%)

RECRUTEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

- 1 technicien chargé de la gestion et du suivi des systèmes de sécurité et de domotique – service technique / informatique – catégorie B
- 1 adjoint administratif au Conservatoire Henri Duparc – catégorie C,
- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - chef de pôle littérature documentation médiathèque Lourdes – catégorie B,
- 1 attaché territorial – chef de projet PLUi – catégorie A,
- 1 ETAPS à temps complet et 1 ETAPS à temps non complet (17h30 / semaine - catégorie B,
- 1 assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3 h / semaine) – discipline batterie jazz – catégorie B,
- 1 adjoint administratif chargé du suivi comptable au service eau – assainissement – GEPU – catégorie C,
- 2 adjoints technique chargé du contrôle des branchements au service eau – assainissement - GEPU – catégorie C,
- 1 adjoint technique chargé du suivi de l'eau potable au service eau – assainissement – GEPU – catégorie C,
- 1 adjoint technique chargé des petits travaux au service eau – assainissement – GEPU – catégorie C,
- 1 adjoint administratif au service des Ressources Humaines – catégorie C

DÉPARTS EN 2024

RETRAITE :

- 1 agent de catégorie C - filière administrative
- 2 agents de catégorie C - filière technique
- 4 agents de catégorie B - filière culturelle
- 1 agent de catégorie C - filière culturelle

MUTATIONS :

- 1 agent de catégorie B - filière administrative
- 3 agents de catégorie C - filière administrative
- 1 agent de catégorie B - filière culturelle
- 2 agents de catégorie C - filière culturelle
- 1 agent de catégorie A - filière technique
- 1 agent de catégorie C - filière technique
- 1 agent de catégorie B - filière sportive

PREVISIONS DE RECRUTEMENT 2025

- 1 chef de mission PLUi Sud - service urbanisme et aménagement de l'espace - catégorie A,
- 1 chargé de mission SCOT - service urbanisme et aménagement de l'espace - catégorie A,
- 2 adjoints du patrimoine - réseau de proximité / 111 - catégorie C,
- 1 attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques - catégorie A - (contrat de projet subventionné par la DRAC),
- 4 adjoints techniques au service eau et assainissement dans le cadre du projet de service - catégorie C



MASSE SALARIALE

BP 2023 : 13 468 337 € inscrits initialement.

BA Eau : 1 874 609 €

BA Assainissement : 1 219 627 €

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basé sur un glissement-vieillesse-technicité (GVT) à 3%.

Heures supplémentaires :

Elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI, sauf événement exceptionnel. Elles sont prioritairement récupérées.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

77 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2023: 49 agents de catégorie C, 17 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie A.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose en deux parties :

1. l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui a pour but de valoriser pour chaque poste l'exercice des fonctions, des sujétions et de l'expertise attachée à ce poste
1. le Complément Individuel Annuel (CIA) qui est un complément indemnitaire facultatif annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Pour l'IFSE, il ne s'agit plus d'un régime indemnitaire par grade et / ou par filière mais en fonction du poste occupé sauf pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques qui ne sont pas concernés par cette mesure.

En 2024, une précision a été apportée, concernant le groupe G1 bis de la catégorie C suite à la prise en charge directe de la régie de recettes au service eau et assainissement – GEPU).

PLAFONDS MAXIMUM APPLIQUES AU SEIN DE LA CA TLP :

	Groupe 4	Groupe 3	Groupe 2	Groupe 2 bis	Groupe 1	Groupe 1 bis
Catégorie C	-	-	3200 € bruts / an (soit 266.66 € / mois)		3700 € bruts / an (308.33 €/mois)	3900 € bruts / an (325 €/mois)
Catégorie B	-	3900 € bruts / an (soit 325 €/mois)	4400 € bruts / an (soit 366.66 € / mois)	4700 € bruts / an (soit 391.66 € / mois)	6000 € bruts / an (Soit 500 €/mois)	
Catégorie A	6000 € bruts / an (soit 500 €/mois)	8400 € bruts / an (soit 700 €/mois)	12000 € bruts / an (soit 1000 €/mois)	18000 € bruts/an (soit 1500 €/mois)	Emplois fonctionnels	

Dérogation à ces plafonds :

- Les agents ayant un régime indemnitaire plus favorable,
- Les agents nouvellement recrutés ayant un régime indemnitaire ou une rémunération plus favorable,
- Les agents de la CA TLP acceptant ou évoluant vers des fonctions supérieures.

Le montant du régime indemnitaire annuel s'élève à 1 519 986.47 € bruts pour l'année 2024.

Heures supplémentaires :

Elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI, sauf événement exceptionnel. Elles sont prioritairement récupérées.

NBI :

69 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2024 : 48 agents de catégorie C, 13 agents de catégorie B, 8 agents de catégorie A.

TEMPS DE TRAVAIL :

Depuis la mise en place des 1607 heures, il n'y a pas eu de modification.

Pour rappel, la mise en place des 1607 heures effective au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a engendré une nouvelle organisation au sein de la CATLP avec la mise en place d'heures de récupérations lorsque les agents effectuent un temps de travail supérieur à 35 heures avec une possibilité de choix à 35h par semaine, 36 h par semaine, 37h par semaine et 38h par semaine (uniquement pour les catégories A).

Pour les temps supérieurs à 35 h par semaine, les agents bénéficient des jours de récupérations suivants maximum :

- 6 jours par an pour 36h,
- 12 jours par an pour 37h,
- 18 jours par an pour 38h

Les agents bénéficiant de crédit par l'horaire variable continuent à avoir un plafond à 12 heures par mois leur permettant de poser jusqu'à 1 jour et demi par mois de congé. Certains agents dans certains services bénéficient de jours de congés supplémentaires, dits «de sujétions» compte-tenu des contraintes liées à l'exercice de leurs missions.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Titulaires :

Catégorie A : 30 femmes, 23 hommes
 Catégorie B : 34 femmes, 36 hommes
 Catégorie C : 94 femmes, 69 hommes

Contractuels :

Catégorie A : 10 femmes, 6 hommes
 Catégorie B : 22 femmes, 20 hommes
 Catégorie C : 5 femmes, 10 hommes

2 emplois fonctionnels sont occupés par 1 femme et 1 homme.



tarbes
lourdes
pyrénées



Communauté
d'agglomération